



**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 MARS 2019 À 09 H 30**  
(Convocation du 15 mars 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-deux mars deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25  
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

**EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

LA SÉANCE EST OUVERTE A 9 HEURES 30

## **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

#### **Communication effectuée**

**M. le Président Patrick BOBET** : Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places si vous le voulez bien afin que nous puissions démarrer ce Conseil.

Vous avez sur vos tables deux documents, deux ouvrages tout à fait intéressants. L'un a été fait sous l'égide de Bordeaux Métropole. Il s'agit de la valorisation du patrimoine immatériel des personnes publiques et un bel ouvrage aussi sur les refuges périurbains. C'est un beau cadeau que nous vous faisons et je vous recommande d'en faire la lecture. Merci.

Avant d'ouvrir ce Conseil très officiellement, quelques mots sur la situation de FORD. Nous sommes allés mardi, à Paris avec Madame le Maire de Blanquefort, Véronique FERREIRA, avec la première Vice-Présidente du Conseil départemental, Christine BOST, avec le Président de Région, Alain ROUSSET, le Maire de Bordeaux, Nicolas FLORIAN, moi-même et les syndicats, rencontrer Bruno LE MAIRE à Bercy. Je sais que vous allez vouloir nous poser pas mal de questions, acceptez que nous ne soyons pas toujours très précis dans nos réponses parce que nous sommes encore dans une phase de négociation avec FORD en l'occurrence. N'oublions pas que FORD a quand même la maîtrise du dossier notamment sur la convention de réindustrialisation où il met 20 millions sur la table, mais c'est lui qui les dépensera en fonction de ses désirs et de ses projets. Certes, nous demandons à être associés de très près, nous n'en sommes pas encore là. Pour l'instant, nous sommes sur l'accord sur la lettre d'intention, et nous avons deux, trois points à régler avec lui. Tout d'abord, la temporalité, nous souhaitons que cela aille vite. Deuxième demande, c'est que le périmètre qui était prévu au départ soit élargi, pratiquement sur tout le périmètre du secteur, 50 hectares pour être très précis. Et troisième demande, que nous soyons bien sûr associés à tout ceci. La question des machines pose problème. Je sais que c'est une des questions que vous allez nous poser dans un instant vraisemblablement.

Je vais demander à Véronique FERREIRA et à Christine BOST si elles veulent compléter mon propos introductif, avant de vous passer la parole.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. C'est vrai que c'est difficile de résumer, en plus dans un contexte de confidentialité un peu compliqué, un point important. Nous sommes tous tombés d'accord sur l'idée de réindustrialisation du site. J'insiste beaucoup sur ce mot parce qu'entre ré-industrialisation et revitalisation, il y a une différence. Revitalisation concerne l'ensemble du territoire. Ré-industrialisation concerne le site. Tous nos efforts vont être effectivement portés là-dessus.

Le deuxième point qu'il me paraît important de souligner, c'est que bien évidemment tout le monde se pose la question de l'après-FORD, et avec qui on va faire l'après-FORD. Vu où on en est aujourd'hui, je pense que ne serait-ce que par respect envers les salariés qui ont suffisamment avalé de couleuvres comme cela, ces derniers mois, il ne faut pas se lancer dans des noms, dans des noms d'entreprises, dans des noms de domaine. C'est vraiment beaucoup trop tôt.

Et, enfin, troisième et dernier point que je voudrais souligner, bien évidemment qu'il faut que nous soyons tous particulièrement vigilants par rapport à la société d'à côté, par rapport à GFT qui ne fait pas la même chose. Ce sont des boîtes manuelles. Ce ne sont pas des boîtes automatiques. On n'est pas dans la même configuration d'actionnaires, mais on est dans tous les cas dans le même poids de FORD. Et quand on voit comment se continuent les négociations avec les impositions de FORD, on peut effectivement se dire que, pour l'avenir, cela reste quelque chose de particulièrement inquiétant.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci bien. Christine BOST, quelques compléments peut-être ?

**Mme Christine BOST** : Oui, merci Monsieur le Président. Pas grand-chose à ajouter, sauf à dire qu'évidemment, enfin évidemment, cela ne tombait pas forcément sous le sens, les collectivités restent, on a pu le constater encore cette semaine, particulièrement solidaires et unies pour s'opposer et challenger FORD pour que nous puissions sortir de cet épisode la tête haute avec, même si on ne peut pas tout déflorer, dire qu'il y a quand même deux, trois combats que nous sommes en train de mener. Le premier qui est très important est celui du foncier où il y a un enjeu fort de restitution du foncier pour que nous puissions être maîtres de notre destin. Et un second enjeu également en suspens, est celui d'un certain nombre de machines qui pourraient être réutilisées en fonction d'un industriel potentiel qui pourrait maîtriser l'avenir du site. Donc, effectivement, on est encore en discussion, et les semaines qui sont devant nous vont être particulièrement décisives.

**M. le Président Patrick BOBET** : Tout à fait. Pour ne rien vous cacher, nous revoyons le délégué interministériel en fin de semaine prochaine pour essayer de finaliser cette lettre d'intention qui n'est pas encore signée, vous l'avez compris. Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, je n'étais pas à cette rencontre, mais on a eu des échos quand même par Madame la Ministre. Monsieur le Président et chers collègues, Madame la Secrétaire d'État attachée au Ministre de l'Économie affirmait, ce lundi, lors des questions au Gouvernement, avoir gagné des batailles dans le dossier FORD, notamment avec un plan social d'entreprise (PSE) qui respectait l'intérêt et l'avenir des salariés dans une région où le taux de chômage était plutôt moins élevé que dans le reste de la France. Ce sont ses mots. Où vit-elle, cette dame ?

Et de se féliciter aussi des 20 millions que FORD a bien voulu consentir à donner pour la ré-industrialisation du site. Et là, de qui se moque-t-elle ? Quelle bataille a gagné ce Gouvernement, quand on voit la liste des emplois industriels détruits qui ne cessent de s'allonger, semaine après semaine, sur tout le territoire : ASCOVAL, Les FONDERIES DU POITOU, FORD et j'arrête là parce que je peux tenir pendant une bonne demi-heure ? Quelle bataille avons-nous gagnée, nous, collectivités territoriales en accompagnant financièrement durant des décennies ce groupe FORD et en cédant à tous ses caprices et chantages pour aujourd'hui l'accompagner jusqu'à la fermeture du site ? Quelle bataille avons-nous gagnée quand un groupe, qui revendique 8 milliards de bénéfices, peut mettre 200 millions pour fermer un site ? Non, nous perdons les batailles les unes après les

autres, mais que pouvons-nous faire ? Quelles armes avons-nous pour mener bataille ? Voilà les questions qui nous sont posées aujourd'hui. Si nous soutenons l'initiative de ce groupe de travail, nous sommes dubitatifs quant à ses résultats. Quel levier avons-nous pour conserver les machines, le foncier ? Une nationalisation provisoire ? Il s'agit ici de près de 400 emplois, et il serait impensable que ce groupe serve à faire bonne figure face à un drame économique et humain.

Enfin, permettez-nous, Monsieur le Président, de relayer l'inquiétude des salariés de GETRAG, usine voisine de FAI dont la CGT veut lancer un droit d'alerte suite aux mauvais résultats de l'entreprise qui perd de l'argent, et dont l'avenir se trouve fragilisé. En effet, FORD doit quitter l'actionnariat de GETRAG à l'été. Il possède 50 % des parts. FORD est également le seul client de l'entreprise.

Tous ces éléments interrogent donc sur l'avenir de cette entreprise qui emploie 1 200 salariés. Aussi, Monsieur le Président, nous pensons qu'une intervention de votre part serait la bienvenue permettant, dans un premier temps rapide, que se réunissent les Présidents de nos 4 institutions : Région, Département, Métropole, Mairie de Blanquefort afin d'organiser une rencontre avec les dirigeants et responsables syndicaux de GETRAG FORD. Nous ne devons pas refaire les mêmes erreurs, et nous devons être acteurs et pas seulement spectateurs. Pour cela, le législateur doit agir par des lois interdisant les licenciements, les licenciements boursiers notamment, comme celui de FORD qui parle encore de supprimer 5 000 emplois en Allemagne.

Enfin, sans aucune polémique, nous espérons que, dans le même temps, les moyens de notre Région, organisation compétente, soient mis à contribution avec plus de diligence qu'elle en a porté sur la recherche et le développement économique autour du véhicule propre, par exemple. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci Max GUICHARD. Des réponses très simples. Je suis d'accord on n'a rien gagné. Pour l'instant, on n'a pas gagné.

En revanche, il y a quand même un PSE qui est proposé, qui par certains côtés peut être, à regarder de près certainement, acceptable, certes pour partie, mais malgré tout cela compte. Que peut-on opposer à tout cela ? D'abord, un front uni, cela me semble capital. On l'a bien démontré mardi à Paris entre la Région, le Département et la Métropole, la Ville de Bordeaux et la Ville de Blanquefort, il n'y a pas le début d'un désaccord. Bien au contraire, on est tout à fait d'accord sur le leadership de la Région à condition que nous travaillions tous les quatre de manière très systématique.

Quant à l'idée qui est lancée d'une réunion avec les quatre institutions en face de GFT, bien sûr, c'est sur les rails, c'est prévu, nous allons le faire, cela fait partie des choses que nous allons faire dans un délai le plus raisonnable possible. D'ores et déjà, je vous rappelle que nous rencontrons le délégué interministériel, la semaine prochaine, à la Région pour refaire le point sur cette lettre d'intention.

Moi, je pense que les choses avancent un peu, mais nous devons rester extrêmement unis et aussi avec les syndicats. Je pense que l'on a eu une petite avancée mardi en leur faisant comprendre que l'on ne pouvait pas gagner sur tous les tableaux. On ne peut pas gagner sur le foncier, sur les machines, sur le PSE, sur les 20 millions, il faut composer. Comprendons bien que FORD a quand même les manettes, ce n'est pas nous qui les avons. Si on est très uni, on montre au moins cette force, et si on est capable d'accepter une ou deux concessions, on peut avancer. Les syndicats l'ont parfaitement compris, et on les verra ensemble s'il le faut.

Monsieur CAZABONNE avait demandé la parole, et Madame DELAUNAY, je vous la donne aussitôt.

**M. Alain CAZABONNE** : Oui, juste pour revenir, au risque de me faire accuser de radoter par certains, sur un sujet auquel je suis très sensible, c'est l'hydrogène. Le Député SIMIAN travaille beaucoup sur le Médoc par rapport à cela à l'Assemblée nationale. Les industriels s'intéressent à cette énergie. C'est une énergie totalement neutre sur le plan carbone. Il y a déjà les fabrications d'hydrogène. Il y a des véhicules qui fonctionnent, des taxis, des bus. Il y a une ligne d'ALSTOM qui fonctionne en Allemagne. Il y aura à Pau prochainement l'inauguration d'une ligne expérimentale de bus à l'hydrogène, énergie inépuisable. Je ne parle bien sûr que d'hydrogène vert, pas d'hydrogène gris. Il y a une chance peut-être pour FORD. Je suis mille fois d'accord avec vous tous, il faut défendre actuellement la position par rapport aux employés, mais visons le coup d'après. Il y a une chance, je dis, de créer sur ce site-là, les industriels s'y intéressent, une usine non seulement de production d'hydrogène, mais peut-être de moteurs à hydrogène. Il y a également des mobylettes à hydrogène qui fonctionnent. Donc, il y a une chance historique. Les industriels y sont prêts. Je crois que les collectivités doivent aussi se rapprocher. L'Europe est intéressée également par rapport à cela. C'est une chance pour la France d'être ici dans cette région à l'initiative d'un grand projet industriel.

**M. le Président Patrick BOBET** : Nous sommes bien d'accord. Nous sommes déjà dans la phase 2 en l'occurrence. L'urgence aujourd'hui, c'est la phase 1 évidemment. C'est la lettre d'intention. C'est de poser des choses que l'on ne regretterait pas plus tard. L'avenir du site, c'est la phase 2 mais qui va démarrer très vite. Et dans notre intention à nous, c'est de démarrer en janvier 2020 et non pas 2022, bien évidemment. Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE et Madame FERREIRA.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, nous nous posons tous, comme Max GUICHARD et surtout comme vous-même, la question : quelle réponse apporter ? En effet, on a l'impression de perdre toujours, et de voir la France se désindustrialiser de manière excessive, et même tout court. Le porte-parole du Gouvernement avait annoncé, officiellement, que les commandes publiques à l'entreprise FORD seraient annulées. Depuis lors, et malgré des sollicitations modestes, mais réelles de ma part, je n'ai pas vu cette proposition, en tout cas cette précision, se concrétiser, voire même se répéter. En Allemagne, 5 000 emplois sont, en ce moment même, détruits par FORD. Et une Allemagne qui n'a pas l'habitude de voir son industrie automobile fragilisée n'a pas émis cette décision, mais en tout cas s'interroge beaucoup. Il me paraîtrait souhaitable que nous émettions le vœu, que vous transmettiez notre volonté de voir une réponse publique nationale pouvant faire école pour d'autres fermetures, au Gouvernement. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Ce n'est pas quand même sans risques puisque je vous rappelle qu'en face, il y a une usine qui s'appelle GFT et qui est aussi tributaire de ce que FORD peut lui commander. Attention aussi à ne pas faire des pas dangereux.

Monsieur FELTESSE, et puis Madame FERREIRA.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, chers collègues, trois remarques rapides.

Premier point pour rebondir sur les propos de Michèle DELAUNAY. Moi, j'ai un principe simple, c'est : aucun crime ne doit demeurer impuni. On ne peut pas avoir eu, les uns et les autres, des propos aussi durs par rapport aux comportements inacceptables de FORD, et ensuite, dire : « Ah, ils vont nous donner quelques machines ». « Ah, le foncier, cela ne va pas coûter trop cher. » Ce qu'ils ont fait est absolument abject et scandaleux. Il y a des leviers par les commandes publiques ou par la loi FLORANGE 2, et je pense qu'il faut maintenir la pression là-dessus, sinon, n'ayons aucune illusion, toute parole politique locale ou nationale, et je ne fais pas allusion aux propos du Ministre de l'Économie disant : « On va nationaliser » sera totalement discréditée y compris dans le rapport de force avec les grands groupes, et pourtant, j'ai une réelle sensibilité économique. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point, quand j'entends mes collègues, Christine BOST et Véronique FERREIRA, mettre en avant l'argument de la confidentialité, j'ai un petit doute. Cet argument de la confidentialité, on nous l'a sorti durant des années. Quand on demandait au Préfet, les uns après les autres, de faire un comité de pilotage : « Non, ce n'est pas possible ». « Non, c'est trop tôt ». « Non, c'est confidentiel », et on arrive à cette catastrophe. Donc, à un moment, il va peut-être falloir aussi que l'on change de méthode et que l'on se réarme. Je dis cela parce que des combats, on en a à mener.

Troisième point, par rapport à la question de l'usine GFT. Deux alertes assez fortes. Première alerte, sur effectivement le décroisement possible sur FORD. Deuxième alerte, faisons un peu de projection et de prospective, et on ne peut pas ne pas voir tous les articles de la presse spécialisée sur la disparition, à plus ou moins court, moyen, ou long terme des boîtes de vitesse mécaniques, voire automatiques. Salon automobile après salon automobile, on voit une tendance arriver. Donc, ne soyons pas myopes, et ayons en tête les coups d'après. Et je ré-interviendrai, mais dans un autre Conseil sur les pistes de ré-industrialisation. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je vous rassure tout de même, nous sommes aussi fermes que vous. Réalistes malgré tout, il faut l'être. Les grandes envolées, les grands discours c'est bien mais ce sont les actes qui comptent, c'est ce que l'on obtient ou ce que l'on n'obtient pas.

**M. Vincent FELTESSE** : C'est bien ce que j'ai fait en 2006 et en 2007 avec des actes qui ont compté avec Alain JUPPÉ et un résultat. Donc, ce n'est pas des grandes envolées, c'est un combat mené, gagné comme on l'a fait sur SOGERMA. Donc, à un moment, il faut de la fermeté aussi.

**M. le Président Patrick BOBET** : Malheureusement, le constat aujourd'hui pour FORD, il est là. On le fait tous. Donc, encore une fois, il faut être pragmatique, et être efficace. Nous avons un front uni des quatre collectivités. Nous allons travailler ensemble. Il n'y a pas de désaccord du tout entre notre manière de travailler, et les résultats, on les aura. J'en suis absolument certain. Ce n'est pas les grands discours qui font avancer les choses. C'est les actes, vraiment, et la responsabilité.

Madame FERREIRA et Monsieur le Maire de Bordeaux.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci de me redonner la parole, Monsieur le Président. Juste deux mots. Tout à l'heure quand je parlais de respect des salariés et de ne pas faire d'annonce, je voudrais rebondir sur l'intervention de Monsieur le Sénateur. Ils sont fatigués les salariés. Ils en ont marre. Ils ne savent pas où ils vont aller au 1<sup>er</sup> octobre. Et quand

j'entends des personnes politiques annoncer publiquement qu'il va y avoir ci, qu'il va y avoir là, je dis : « Attention. On leur a promis je ne sais combien de choses, pendant ces derniers mois ». Que l'on travaille, c'est un fait, mais par pitié, que l'on arrête de mettre en avant systématiquement l'hydrogène, comme a pu le faire, d'ailleurs, vous l'avez rappelé Monsieur GUICHARD, Madame la Secrétaire d'État qui disait que le but de cette réunion que nous avons eue était d'en parler, ce qui est archifaux. On n'en a pas du tout discuté. Les effets d'annonce, FORD a été excellent pour les faire. Il ne faut pas que nous, pouvoirs publics, on se comporte comme la direction de FORD s'est comportée avec les salariés. Que l'on soit transparent avec eux, quand on aura quelque chose de réel à leur apporter, là, à ce moment-là, on leur apportera. Mais je formule le vœu que les petites annonces de part et d'autre, pour eux, vraiment, il faut que cela s'arrête.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur le Maire de Bordeaux, Nicolas FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Ce n'est pas une réponse que j'apporte aux envolées des uns et des autres. C'est une restitution de ce qui s'est passé. On était cinq responsables locaux avec Bruno LE MAIRE, mardi dernier : mes collègues Maires d'Eysines et de Blanquefort, Monsieur le Président, le Président de la Région et votre serviteur. Qu'est-ce qui aurait pu se passer, Monsieur FELTESSE mardi dans le bureau de Bruno LE MAIRE ? C'était de nous dire : « Tenez, en bas de la page, vous signez. » « Voilà la proposition de FORD, et on vous demande de signer ». Cela a été non. Et on a fait un front commun, les Maires, le Président de l'agglomération, le Président de la Région, on a dit : « Non, on ne signera pas la lettre d'intention et les propositions de FORD en l'état. » Donc, la fermeté que vous réclamez, on l'applique, et on l'a appliquée. Première chose.

Deuxième chose, c'est Patrick BOBET et Alain ROUSSET qui ont exigé et obtenu non pas une simple relation bilatérale avec le délégué interministériel à l'industrialisation, mais la constitution d'un groupe de travail qui puisse travailler sur l'avenir et qui puisse valider les propositions du moment. Et dans ce groupe de travail, et cela a été notre proposition à nous, on y intégrait les représentants du personnel. Les trois organisations représentatives de FORD seront autour de la table avec nous. Mardi dernier, ils étaient autour de la table avec nous. Et on a parlé avec eux avant, pendant et après. Quand Patrick BOBET parle d'unité et de front commun, on l'a prouvé aussi avec les représentants du personnel. Donc, moi, je vous rejoins, Monsieur FELTESSE, il faut être volontariste, il faut être ferme, mais si cela doit vous rassurer, nous l'avons été. Et nous le serons tant que nous n'obtiendrons pas satisfaction, et c'est normal que l'on puisse ne pas non plus livrer toute notre feuille de route, tout notre plan de bataille dans les relations compliquées que l'on va avoir avec FORD. C'est pour cela que l'on parle d'un niveau de confidentialité. Mais sachez que cette confidentialité, elle est au moins partagée à 5 ou 6. Après, il peut y avoir aussi des restitutions bilatérales avec les uns et les autres, mais on ne va se présenter devant vous en disant : « Nous, avec nos petits bras, voilà ce que l'on va obtenir ». « On va voir ce que l'on va voir ». Et puis, au final, « Passez sous le bureau » parce que cela peut aussi finir comme cela. Donc, on est uni. On est ferme, et on n'est pas reparti en signant les documents pour solde de tout compte.

**M. le Président Patrick BOBET** : Oui, Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je vais être très, très bref. Je ne vais pas répondre à cette question, « Confidentialité », moi aussi j'ai des doutes, mais ce n'est pas là mon propos. Monsieur le Président, vous disiez qu'il y avait d'abord la question une, c'est-à-dire que l'on se bat par rapport à FAI face à FORD, et la deux, c'est-à-dire la ré-industrialisation. Non, il n'y a pas

deux temps selon moi. Je peux me tromper, mais ce qui vient de se passer me prouve que ce n'est pas si idiot que cela. Il y a un même temps où il faut que l'on fasse la 1, et que l'on fasse la 2. Et c'est là où il faut, sans démolir le consensus interinstitutionnel, que l'on interpelle - je le dis parce qu'il n'y a pas que moi qui l'ai dit, il y a les responsables de SECAFI qui le disent aussi - il faut que l'on interpelle la Région et ses outils. Elle a des outils dans le cadre de la ré-industrialisation. Interpellons. Mais cela ne veut pas dire : « Faisons une leçon. », c'est interpellons, que chacun y aille avec ses moyens.

**M. Patrick BOBET** : Je comprends bien. Il n'y a pas vraiment deux temps. On va dire qu'il y a deux séquences. On peut dire les choses ainsi parce qu'il y aura deux signatures successives : la signature du protocole d'accord et donc de la lettre d'intention et la signature du PSE. Et forcément, le PSE se fera après la lettre d'intention. Ce n'est pas possible autrement. C'est en cela que je dis qu'il y a deux temps, mais ils ne sont pas séparés. Bien sûr, ils vont se suivre très vite, et évidemment que la Région est déjà en charge de rechercher des solutions de ré-industrialisation. Cela a été tout l'objet du débat d'hier et on se retrouve la semaine prochaine, je vous le rappelle. Vincent FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, il ne s'agit pas de grands mots ou d'envolées, il s'agit d'actes concrets. Je vous ai cité comment on s'est battu pour FORD, il y a quelques années. Je vous ai cité comment on s'est battu pour SOGERMA, il y a quelques années, avec des résultats réels. À un moment, il faut faire ce que l'on appelle un retour sur expérience. Et moi, mon petit retour sur expérience, c'est que si vous pensez qu'une réunion avec un Ministre, qu'une discussion avec un délégué interministériel va changer les choses, je pense que vous avez une vision de ce qu'est l'action économique aujourd'hui un peu passéiste.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci pour la leçon. On vous démontrera que l'on sait faire aussi. Merci beaucoup. Cela mérite des débats d'un autre niveau.

Mes chers collègues, on a épuisé la discussion puisque je crois qu'encore une fois, on ne peut pas tout vous dire ici. Nous y travaillons. Je rassure Vincent FELTESSE, nous sommes unis et bien décidés. On ne lâchera pas comme cela, ne croyez pas. Ce serait vraiment très mal nous connaître.

Nous abordons notre Conseil, si vous le voulez bien, mes chers collègues.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2019 - ADOPTION**

Tout d'abord, nous devons adopter le procès-verbal de la séance du 15 février 2019. Y a-t-il des abstentions pour cette adoption ? Y a-t-il des votes contre ? Ce n'est pas le cas donc cette adoption est faite à l'unanimité, je vous en remercie.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Nous devons aussi donner distribution du secrétariat pour la matinée. Secrétaire de séance, Anne WALRYCK qui devait avoir Dominique ALCALA comme adjoint, mais il n'est pas là aujourd'hui. Donc, Monsieur Alain ANZIANI sera le Secrétaire adjoint d'Anne WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Monsieur le Président, nous avons 62 affaires regroupées que je vais rapidement énoncer.

**Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET, affaires n° 1 et 3,
- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN, affaires n° 4 et 6
- ✓ Délégation de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, affaires n° 9 à 11 et 13 à 33,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n° 34,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON, affaires n° 37 à 40,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL, affaires n° 41 et 42,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 43 à 44 et 46 à 48,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaire n° 49,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 51 et 52,
- ✓ Délégation de Monsieur Fabien ROBERT : affaire n° 57,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n° 58 à 63,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n° 64,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaire n° 65,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n° 67 à 70,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaires n° 71 à 72,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOU : affaire n° 73,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaires n° 74 et 75,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n° 76.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Sur celles-ci, y a-t-il des intentions de vote ? Monsieur JAY, je vous en prie.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, excusez-moi, j'avais demandé le dégroupage de 36 et 55. Si vous le voulez bien, j'y renonce.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci.

**M. François JAY** : Quant aux intentions de vote, je vote contre la 11, la 13, la 33, la 34, la 51, la 68, la 76, et je m'abstiens sur la 55.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien. merci.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : S'il vous plait, Monsieur le Président c'est au sujet des délibérations qui ont été retirées. Je voudrais signifier un vote contre la délibération concernant le télétravail, la délibération 36. N'étant plus dégroupée, je ne pouvais pas ne pas vous le signifier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je vous rappelle que la 36 avait été dégroupée à votre demande aussi. Donc, si vous souhaitez qu'elle reste dégroupée, il n'y a aucun souci. On la laisse en l'état. Très bien. Elle reste dégroupée.

**M. le Président Patrick BOBET** : Madame DE FRANÇOIS, vous avez la parole. Puis Max GUICHARD.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Merci. En tant que Présidente d'AQUITANIS, je ne prends pas part à la 24, la 27, la 29 et la 30.

**M. Max GUICHARD** : 25, 29, 30, 31, 32 : VEFA, vote contre. 34 : tarifs parking BP3000, vote contre. 71, 72 Décastar et pétanque : vote contre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien. Monsieur GUICHOUX.

**M. Jacques GUICHOUX** : Abstention sur la 61, en signalant une coquille dans la rédaction de la délibération. Il s'agit de la Place de la République et non pas de la Place de la V<sup>e</sup> République.

**M. le Président Patrick BOBET** : C'est bien noté. Merci.

Pas d'autres commentaires sur les décisions de vote et de non-vote ? Merci.

**M. BOBET**

(n°1) Commission de concession spécialement dédiée à l'attribution du contrat de concession pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du stade nautique à Mérignac - Condition de dépôt des listes - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°3) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. FLORIAN**

(n°4) Saint-Médard-en-Jalles - 4ème édition du Festival de l'air et de l'espace du 14 au 18 mai 2019 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. FLORIAN**

(n°6) Bordeaux Métropole - Fourniture de tickartes à titre gracieux pour les participants au salon Vinexpo - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. SALLABERRY**

(n°9) Versement transport - Fondation Bordeaux Université - Autorisation du Président pour demander à l'URSSAF Aquitaine la mise en place de la taxation au versement transport de la fondation à compter du 1er janvier 2019 sans redressement ni intérêts de retard - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. SALLABERRY**

(n°10) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. SALLABERRY**

(n°11) Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2019 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. SALLABERRY**

(n°13) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert de prêts - Le CRD à constater des 7 emprunts transférés à la SA d'HLM Domofrance est de 3 866 230,76 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°14) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert partiel de prêts - Le CRD à constater des 3 emprunts transférés partiellement à la SA d'HLM Domofrance est de 2 605 067,60 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°15) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre du transfert d'un prêt PLS - Le CRD à constater de l'emprunt transféré à la SA d'HLM Domofrance est de 796 423,08 euros auprès de l'établissement bancaire Crédit Foncier - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°16) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert partiel de prêt - Le CRD à constater de l'emprunt transféré partiellement à la SA d'HLM Domofrance est de 1 160 117,40 euros auprès de l'établissement bancaire DEXIA Crédit Local - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°17) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert de prêt - Le CRD à constater de l'emprunt transféré à la SA d'HLM Domofrance est de 307 044,76 euros auprès de l'établissement bancaire SFIL - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°18) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert partiel de prêt - Le CRD à constater de l'emprunt transféré partiellement à la SA d'HLM Domofrance est de 380 885,92 euros auprès de l'établissement bancaire SFIL - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°19) SA d'HLM Logévie - Vente de la branche Logements Familiaux à la SA d'HLM Domofrance - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert partiel de prêts - Le CRD à constater des 3 emprunts conservés partiellement par la SA d'HLM Logévie est de 156 177,35 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

**(n°20) SA d'HLM Logévie - Vente de la branche Logements Familiaux à la SA d'HLM Domofrance - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert partiel de prêt - Le CRD à constater de l'emprunt conservé partiellement par la SA d'HLM Logévie est de 734 261,11 euros auprès de l'établissement bancaire DEXIA Crédit Local - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD**

**M. SALLABERRY**

**(n°21) SA d'HLM Logévie - Vente de la branche Logements Familiaux à la SA d'HLM Domofrance - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert partiel de prêt - Le CRD à constater de l'emprunt conservé partiellement par la SA d'HLM Logévie est de 436 992,38 euros auprès de l'établissement bancaire SFIL - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD**

**M. SALLABERRY**

**(n°22) DIVERS COMMUNES - ESH Logis Atlantique - Demande de maintien de la garantie Métropolitaine dans le cadre du transfert de 10 emprunts pour l'acquisition de 3 résidences appartenant précédemment à la SA d'HLM "1001 Vies Habitat" - Le montant global du capital restant dû auprès de la CDC des emprunts intégralement transférés est de 7 925 549,06 euros - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°23) SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Refinancement auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes de trois prêts de type PLS - Emprunts d'un montant total de 2 396 146,17 euros - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°24) AMBARES-ET-LAGRAVE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, rue Jean Moulin, ZAC Centre Ville, Ilot E, résidence "Confluence" - Emprunts d'un montant total de 1 333 633 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**M. SALLABERRY**

**(n°25) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements individuels locatifs, rue du Bout du Parc - Emprunts d'un montant total de 2 366 390 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE**

**M. SALLABERRY**

**(n°26) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Travaux de réhabilitation de 61 logements collectifs locatifs de la résidence "Cimbats II" située 22, rue du Maréchal Leclerc - Emprunt de 826 510 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°27) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 19 logements collectifs locatifs, 90, rue Soubiras, résidence "Saint-Amand II" - Emprunts d'un montant total de 2 533 883 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**M. SALLABERRY**

**(n°28) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs, 10, quai de Bacalan - Emprunts d'un montant total de 582 224 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD**

**M. SALLABERRY**

**(n°29) EYSINES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 17 logements collectifs locatifs, 6, 8 et 10, avenue de Picot, résidence "Main Square" - Emprunts d'un montant total de 1 727 082 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**M. SALLABERRY**

**(n°30) EYSINES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 29 logements locatifs, dont 5 individuels et 24 collectifs, rue Jean Jaurès, résidence "Apidae" - Emprunts d'un montant total de 1 989 264 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**M. SALLABERRY**

(n°31) EYSINES - SA d'HLM DOMOFrance - Acquisition en VEFA d'un logement individuel en location-accession, rue Gabriel Moussa, opération "Les Villas Gabriel" - Emprunt de 172 375 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

**M. SALLABERRY**

(n°32) MERIGNAC - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 53 logements collectifs locatifs, avenue de la Somme, résidence "Les Terrasses de Galisson" - Emprunts d'un montant total de 6 040 392 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

**M. SALLABERRY**

(n°33) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction d'une résidence sociale de 50 logements collectifs dénommée "Lionel Lhomme", rue Frédéric Delmestre - Emprunts d'un montant total de 1 420 787 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. DUPRAT**

(n°34) Délégation de service public - Parcs de stationnement BP3000 - Tarifs 2019 des parcs Bourse, Jean-Jaurès, Tourny, Salinières et André Meunier - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

**M. EGRON**

(n°37) Direction des Archives - Programmation culturelle 2019 - Partenariat avec l'association Souvenir napoléonien - Organisation d'un cycle de 3 conférences - Convention - Décision - Autorisation.

Unanimité

**M. EGRON**

(n°38) Direction des Archives - Programmation culturelle 2019 - Partenariat avec l'association Tout Art Faire - Organisation d'un cycle de 6 conférences - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°39) Constitution et adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de prestations d'huissiers de justice non réglementées par décret sur le territoire de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°40) Prime de fonction dite prime numérique pour les agents affectés au traitement de l'information - complément de la délibération 2018-813 du 21 Décembre 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. RAYNAL**

(n°41) Contrat codéveloppement 2018-2020 - Adaptations des contrats - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. RAYNAL**

(n°42) 31ème Édition du Forum Cap'Com à Bordeaux les 3, 4 et 5 Décembre 2019 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°43) 9ème modification du Plan local d'urbanisme (PLU) - Périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques de Lormont et Pessac - Consultation de Bordeaux Métropole - Avis -

Unanimité

**M. MANGON**

(n°44) Bassens - Jean-Prévôt - Cession foncière à Demathieu Bard Immobilier - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°46) PESSAC - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) - Bordeaux Inno Campus - Avenue de Canéjan - Acquisition d'un ensemble immobilier - Modification de la délibération 2018/625 du 9 novembre 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°47) BLANQUEFORT - Rue Dupaty - Cession à la Société Anonyme (SA) d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) Domofrance de détachements des parcelles BN 1 et BN 3 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°48) LORMONT - Avenue John Fitzgerald Kennedy, allée René Cassagne - Cession par Bordeaux Métropole d'une emprise déclassée de 4 388 m<sup>2</sup> - Décision modificative - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°49) Pessac - Printemps du Bourgaillh - 15e édition - Du samedi 20 avril au dimanche 21 avril 2018 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°51) Transfert de compétence espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain - Transfert de propriété à titre gratuit des espaces des communes au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. PUJOL**

(n°52) Ambarès - Itinéraires empruntant le pont du Lyonnais - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation- Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROBERT**

(n°57) Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°58) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Les Vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 9 950 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot A1 et développant une surface de plancher de 3 800 m<sup>2</sup> à la Société en nom collectif (SNC) Airis Montesquieu - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°59) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Les Vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 4 967 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot C1 et développant une Surface de plancher (SDP) de 6 466 m<sup>2</sup> à la société Vinci Immobilier - Décisions - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°60) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Les Vergers du Tasta" - Vente d'un terrain d'une superficie de 6 211 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot A2 et développant une surface de plancher de 2 655 m<sup>2</sup> à la SNC Airis Montesquieu - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°61) Saint-Médard-en-Jalles - Opération d'aménagement Dupérier - Clôture et bilan de la concertation règlementaire - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur GUICHOUX

**M. DUCHENE**

(n°62) BORDEAUX - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Bastide Niel - Compte-rendu d'activité au concédant (CRAC) 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°63) Compte rendu d'activité comptable 2017 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-ville de Mérignac - Décision - Approbation

Unanimité

**Mme TERRAZA**

(n°64) Maisons métropolitaines des mobilités alternatives - Attribution de subvention - Signature de la convention avec l'association "Léon à vélo" - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°65) Bassens - PRU (Projet de rénovation urbaine) quartier de l'avenir - Aménagement Cité Beauval - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°67) Délégation de service public ' Réseau de chaleur Plaine de Garonne Energies ' - Déclaration de projet - Adoption

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°68) Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Mme WALRYCK**

**(n°69) Création d'un comité des abonnés et usagers des réseaux de chaleur - Décision - Adoption**

**Unanimité**

**Mme WALRYCK**

**(n°70) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et le Grand projet des villes rive droite pour la mise à disposition de données SIG (Système d'informations géographiques) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. HERITIE**

**(n°71) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence - Décastar - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. HERITIE**

**(n°72) Bassens - National de pétanque - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. VERNEJOUL**

**(n°73) Mobilisation d'un/e volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, et l'Etat du Tèlangana (Inde) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TURBY**

**(n°74) RoboCup Bordeaux 2020 - Convention de partenariat pour l'organisation de l'événement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TURBY**

**(n°75) RoboCup Bordeaux 2020 - Convention de financement pour subventionner l'Université de Bordeaux- Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°76) Centre national de recherche scientifique (CNRS)  
Recherche-action sur ' micro-fermes et relocalisation de l'agriculture ' Convention de  
recherche - développement entre Bordeaux Métropole et le CNRS - Décision - convention -  
autorisation –

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. le Président Patrick BOBET** : Nous passons donc aux affaires non regroupées.  
Madame la Secrétaire.

Affaires non regroupées :

**Mme Anne WALRYCK** : Nous commençons par l'affaire n° 2, présentée par Monsieur  
Patrick BOBET : Élection des membres de la Commission permanente compétente en  
matière de contrats de concession.

**M. BOBET**

(n°2) Election des membres de la Commission permanente compétente en matière de  
contrats de concession

**M. le Président Patrick BOBET** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Y'a-t-il abstention sur cette proposition ? Cela n'est pas  
le cas. Vote contre ? Pas plus. Vote unanime. Positif. Merci mes chers collègues.

**Unanimité – désignation effectuée**

**Mme Anne WALRYCK** : Délibération suivante, présentée par Monsieur FLORIAN :  
Bordeaux Métropole – Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde. Il s'agit  
de partenariat 2019-2021, de la Convention de coopération triennale et des conventions de  
financement d'actions spécifiques ainsi que l'accompagnement des entreprises et fonds  
exceptionnel de soutien aux commerçants et artisans ».

**M. FLORIAN**

(n°5) Bordeaux Métropole - Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde -  
Partenariat 2019-2021 - Convention de coopération triennale et conventions de financement  
d'actions spécifiques - Accompagnement des entreprises et fonds exceptionnel de soutien  
aux commerçants et artisans - Décision - Autorisation

**Mme Christine BOST et M. Nicolas FLORIAN** présentent le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur DELAUX.

**M. Stephan DELAUX** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, les dégâts visibles sur les commerces sont évidents et les images, comme l'a dit le Maire de Bordeaux, sont dévastatrices. Elles sont diffusées sur les chaînes du monde entier, et évidemment l'impact est considérable sur le tourisme. L'attractivité est en cause aussi bien pour le tourisme d'affaires que pour le tourisme de loisirs, et par répercussion aussi sur l'ensemble des filières économiques. De mois en mois, l'impact se confirme. De mois en mois, on voit monter l'inquiétude d'acteurs économiques qui, jusqu'alors, avaient traversé novembre, décembre. Hier soir, l'Office métropolitain réunissait le Convention Bureau. Il y avait 153 entreprises réunies à Bordeaux, à la fois pour tirer le bilan de 2018 qui est un bon bilan, mais aussi, bien sûr, pour dire leurs inquiétudes aujourd'hui. On parle du commerce. Les images sont terribles. L'hôtellerie, les images sont moins terribles, mais les effets sont similaires, et on peut aller jusqu'à moins 50 % sur le mois de février pour certains hôtels du centre-ville. Les hôteliers indépendants sont évidemment un peu plus fragiles ainsi que les entreprises plus récemment installées. Elles s'organisent, et je ne vous cache pas que dès hier, j'ai reçu, et j'ai partagé cela avec Maribel BERNARD et le Maire de Bordeaux, des demandes structurées d'appui pour un certain nombre de ces entreprises. Et puis, il y a derrière toute une filière économique. Je parlais de 153 entreprises au Convention Bureau, ce sont des petites agences réceptives. Ce sont des opérateurs touristiques. Ce sont des guides. Ce sont des petits transporteurs. Je pense qu'il y a bien sûr le commerce, mais il y a plus globalement les problèmes d'attractivité qui sont posés pour notre Métropole, pour le tourisme et toutes les entreprises qui fonctionnent derrière cette filière importante.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Nous sommes bien conscients de la difficulté, c'est évident. Vincent FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur ce sujet important, et sur la question du commerce à Bordeaux. C'est évident, on a tous des témoignages que la situation est extrêmement tendue, délicate pour les commerçants, les restaurateurs et un certain nombre de mesures ont été prises. Mon propos ne sera pas politique, il sera plutôt opérationnel, vous le verrez ensuite, mais je me permets de dire quand même ici ma stupéfaction sur l'utilisation des militaires de Sentinelle les samedis de manifestation. Je sais que le contexte est compliqué. Dans d'autres responsabilités, j'ai pu vivre des périodes de forte tension, mais malgré tout, il faut être extrêmement attentif.

Ensuite, pour être plus concret et plus opérationnel, sur la question des commerçants. D'abord, pour me féliciter du front uni des collectivités locales et de leur aspect pragmatique. L'aide de la Région de 2 millions d'euros, l'aide de la Métropole de 500 000 euros, l'exemption des droits de terrasse par la Ville de Bordeaux, tout cela est très positif. Je me permets juste de regretter un peu le grand article de SUD-OUEST, cette semaine, du Président de la Ronde des quartiers qui semble montrer que d'autres sont défaits du côté Chambre de commerce. Vraiment, vu la situation, il peut y avoir des échanges personnels, on les a eus, mais je pense qu'il est indispensable d'être le plus réactif possible.

Dernier point, et c'est un enjeu qui concerne d'abord la ville en relation avec la Chambre de commerce, c'est vrai que les commerçants sont toujours sceptiques sur les aides que l'on annonce. La Région a dit 30 %, ils disent « Mais 30 %, ce n'est pas possible. Je ne vais pas perdre du temps ». Et si ce n'est déjà envisagé, il faudrait peut-être réfléchir à un système de quasi-ambassadeurs qui feront du porte-à-porte pour aller voir les commerçants, presque avec un système de tablette dématérialisé, cela existe ailleurs, pour que nous leur montrions concrètement qu'avec le KBIS, qu'avec les experts comptables qu'ils peuvent solliciter, il y a moyen que les fonds soient déclenchés très rapidement.

Sinon, le risque, c'est que nous ayons pris les délibérations qu'il fallait, mais que les commerçants, compte tenu des difficultés, du scepticisme, ne profitent pas de cette opportunité financière et que leur situation se dégrade encore plus au-delà du plan de relance qu'il faudra faire dans quelques semaines ou quelques mois.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur le Premier Vice-Président.

**M. Alain ANZIANI** : Je voudrais également préciser deux ou trois points. Le premier, c'est que je ne peux que m'associer aux condamnations des violences. Je crois que c'est même un mauvais coup qui est porté contre ceux qui ont des revendications sociales. Il est donc temps effectivement que les violences et les brutalités cessent dans ce pays, et en particulier évidemment à Bordeaux.

Le deuxième point, c'est qu'à mon tour, je voudrais me féliciter aussi du consensus que nous avons. Consensus des collectivités territoriales, Vincent FELTESSE vient de le rappeler. Consensus ici aussi au sein de cette Assemblée. Nous avons tous conscience que l'on a besoin d'un commerce fort. Et un commerce fort, y compris bien entendu et d'abord peut-être même à Bordeaux. Donc, là, je crois que l'on a su faire preuve, nous, d'une solidarité vis-à-vis du commerce de Bordeaux qui était tout à fait justifiée.

La situation est d'autant plus compliquée – il y aussi quelques commerces sur la Ville de Mérignac - c'est qu'il y a « le phénomène des Gilets jaunes », et « le phénomène des casseurs », il faut peut-être le distinguer. Et de l'autre côté, il y a aussi une situation sociale un peu tendue parce que ce qui me revient aussi, c'est que, depuis Noël, et notamment au moment des ventes de Noël, les gens ont moins d'argent et donc, les gens ont moins acheté. Il y a un phénomène cumulatif entre d'un côté un vrai problème de pouvoir d'achat que nous connaissons, que nous mesurons et puis, de l'autre côté, évidemment, cette difficulté aujourd'hui à accéder aux commerces du fait de la casse qui peut être provoquée.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. On s'associe à ces propos bien sûr. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, également à mon tour, au nom de notre groupe, nous approuvons naturellement cette délibération. Nous nous félicitons du rôle que nous contribuons à jouer face à ce diagnostic qui a bien été décrit par Monsieur le Maire de Bordeaux. Au-delà des drames économiques, ce sont des drames humains qui se cachent derrière ces commerces qui sont extrêmement handicapés par ces manifestations à répétition. Donc, nous approuvons naturellement et avec enthousiasme cette délibération.

Je voudrais également dire, en complément de ce qu'a dit notre collègue ANZIANI, qu'effectivement nous condamnons les exactions et les violences qui ont lieu à l'occasion de ces manifestations, en ajoutant moi aussi le fait qu'un État, un pays s'affaiblit lorsqu'il prouve que la seule façon de répondre à des violences de rue, c'est de faire entrer l'armée. C'est quand même totalement extravagant, de montrer à la face du monde que la police française est dans l'incapacité, aujourd'hui, de répondre à des moments de violence de rue et est obligée de faire appel à l'armée, laquelle armée a dans ses dispositions originelles : lutter contre les ennemis extérieurs, et certainement pas pacifier des manifestations de rue. Nous trouvons cela aussi totalement insensé.

Je voudrais rajouter aussi et terminer sur ce point-là, que l'on peut manifester dans ce pays sans traumatiser ses commerçants. Je voudrais faire allusion au fait qu'il y a eu ici, la semaine dernière, deux très importantes manifestations, et je n'aurais pas voulu surtout que nous quittions cette Assemblée, en fin de matinée, sans y avoir fait référence. Une, vendredi matin, des scolaires, collégiens, lycéens et étudiants comme dans 120 pays, comme dans 2 200 villes, qui s'est passée dans un climat totalement pacifique. Ils étaient à peu près 4 000 à Bordeaux à manifester à se retrouver sur la Place Pey Berland, il n'y a pas eu de troubles. Donc on peut effectivement manifester sans traumatiser les commerçants bordelais.

Deuxième événement majeur qui a eu lieu la semaine dernière, c'est la Marche du siècle qui a battu le pavé. Plus de 5 000 manifestants dans les rues de Bordeaux, plus que des Gilets jaunes. Plus de 5 000 manifestants à Bordeaux pour exiger la justice climatique et sociale, et cela nous concerne, c'est pour cela que je suis content d'en parler également, pour exiger un sursaut de la part des pouvoirs publics dans le respect de l'accord de Paris, de la COP21. Donc nous étions, nous aussi, interpellés par ces manifestations-là. Si j'y fais référence, c'est pour essentiellement faire passer deux messages, vous l'avez compris. Le premier, c'est que l'on peut effectivement manifester en étant très nombreux dans les rues de Bordeaux sans traumatiser les commerçants bordelais. Et deuxièmement, nous devons entendre le message qui nous a été envoyé et par ces scolaires, et par les manifestants de samedi en disant : « Il est temps que les pouvoirs publics passent à la vitesse supérieure. On attend d'eux un véritable sursaut dans la lutte contre le dérèglement climatique ».

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Pour une fois, et n'y prenez pas goût, je partage totalement votre intervention.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Patrick BOBET** : Madame BERNARD.

**Mme Maribel BERNARD** : Merci beaucoup mes chers collègues. Monsieur FELTESSE, juste pour vous dire qu'au-delà des articles de journaux, je vous rassure, je mets tout le monde autour de la table, la Ronde des quartiers, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), mais aussi la Chambre des métiers qui est très impliquée pour le plan que nous travaillons en ce moment.

J'aimerais, d'autre part, vous dire qu'en effet, c'est très important d'aller voir les commerçants, un par un, parce qu'ils sont en plus dans une détresse psychologique, et ils voient arriver des dossiers à remplir. Ils ne savent pas très bien comment cela va se passer. La plateforme sera en ligne à partir du 3 avril. Compte tenu du nombre de commerces qu'il y a dans la Ville de Bordeaux, nous avons plutôt choisi de faire des permanences qui seront à la Mairie et probablement aussi à la Chambre où là, il y aura des techniciens de la ville, de la CCI, du développement économique, de toutes les chambres de tous les partenaires, de l'URSSAF, et dotés d'ordinateurs et d'imprimantes, et où on va les aider concrètement pour tenir et pour remplir leur dossier parce qu'aujourd'hui, c'est en effet cela dont ils ont besoin.

Et, enfin, il est important de travailler au plan de relance. Un jour, il n'y aura plus ces manifestations, nous l'espérons, et il faudra que très, très vite derrière, on puisse réagir pour faire revenir le chaland dans la Ville de Bordeaux, et dans la Métropole. Nous avons déjà commencé à travailler cela d'une manière importante. C'est une réponse à un appel

d'offres que vient de proposer l'État pour la relance de l'attractivité des centres-villes. Nous y répondrons la semaine prochaine, et nous sommes en train de le travailler tous ensemble. Je vous remercie beaucoup de l'aide que vous apportez aujourd'hui aux commerçants.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. C'est une très bonne chose. Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, bien que nous soyons favorables à la subvention exceptionnelle proposée dans cette délibération, les critères de son attribution nous interrogent. En effet, nous attribuons une subvention de 500 000 euros sans aucune information sur la manière dont ces fonds seront redistribués. Nous ne doutons pas des compétences de la CCI pour en déterminer les critères d'obtention, mais nous souhaiterions avoir plus d'informations à ce sujet. Cette subvention, d'un montant élevé, mériterait que les élus puissent connaître ses affectations. Vous comprendrez que le fait de devoir se prononcer sur des subventions dont nous ne connaissons aucunement les modalités d'attribution ne soit pas pour nous rassurer.

De plus, il est écrit dans la délibération que les critères d'éligibilité, les montants et les modalités d'intervention seront définis par la CCI en concertation avec les partenaires financiers dont fait partie la Métropole. Peut-être pouvons-nous espérer nous attendre à ce que, lors d'une prochaine délibération, nous entendions voir fixer ces modalités. Malgré ces interrogations, nous nous prononcerons en faveur de cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame AJON.

**Mme Emmanuelle AJON** : Merci Monsieur le Président. Je vais être rapide, je suis consciente que les temps de parole ont été nombreux sur cette délibération.

Bien entendu, nous nous félicitons de ce plan de soutien qui est fait de façon collective et en consensus. J'attirerai l'attention rapidement sur deux points. Le premier, c'est sur l'agilité nécessaire que nous devons avoir pour accompagner le commerce, en particulier le commerce de proximité et le commerce indépendant qui manquent de moyens, de moyens administratifs et de temps, de temps pour se rendre à une permanence, de temps pour comprendre et compléter un dossier. Et donc, au-delà de l'aide financière, bien souvent, ce qu'ils demandent, et cela nécessitera peut-être une réflexion plus large sur le plan futur, c'est l'accompagnement et l'agilité des services administratifs face à leurs difficultés. Donc, c'est là que nous devons être présents. Et ce n'est pas de leur ouvrir une permanence qui est suffisant, qui correspond malheureusement à leurs heures bien souvent d'emploi, et sur lesquelles ils ne pourront pas se rendre. La complexité des dossiers fera qu'ils abandonneront. Donc ce qu'il faut, ce n'est pas ouvrir une permanence, mais c'est se rendre chez eux, auprès d'eux dans leur commerce pour non seulement leur expliquer que c'est un droit qu'ils doivent saisir, mais pour les accompagner à l'obtenir, et les accompagner aussi à régler tous les problèmes administratifs afférents à ceux de la crise des Gilets jaunes. Donc, je demande, moi, un plan d'agilité administratif pour les accompagner en plus d'une aide pécuniaire. Merci beaucoup.

**M. le Président Patrick BOBET** : Je comprends votre souci parce que l'on a connu le même à la commission d'indemnisation à l'amiable (CIA). C'est vrai que les commerçants n'ont pas toujours le temps, n'ont pas toujours la maîtrise des dossiers. L'aspect juridique les effraie très souvent. Je comprends ce que vous voulez dire. Mais je pense que Madame BERNARD a une réponse à vous donner. J'ose espérer que la CCI est quand même en situation de vous apporter une bonne réponse. Madame BERNARD.

**Mme Maribel BERNARD** : On ne va pas faire, ici, une querelle de méthodes et de moyens. Au mois de février avec la Ronde des quartiers, nous avons déjà organisé ce dispositif à l'Athénée où étaient présents l'URSSAF, les services financiers de l'État, le Tribunal de commerce, un certain nombre d'acteurs. 150 commerçants sont venus. J'aimerais ici remercier les services du développement économique de la Métropole, ainsi que les services de la Chambre des métiers, les services de la Chambre de commerce qui ont été et qui sont en agilité administrative déjà et qui travaillent énormément autour de ces dossiers. Après, s'il y en a un certain nombre qui sont perdus et qui sont passés au travers de la raquette, on ira les voir, mais la permanence à l'Athénée, elle était ouverte à partir de 8 heures 30. Moi, je veux bien que l'on aille dans un commerce, mais quand il a des clients, on ne va pas arriver avec notre tablette, « Sortez-nous vos chiffres, donnez-les nous, on va vous aider » Je pense que l'on va essayer de faire plein de choses, mais on ne dit pas que l'on n'est pas agile et on ne dit pas qu'on n'essaye pas de les aider. C'est tout. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur Yohan DAVID.

**M. Yohan DAVID** : Oui, merci. Très rapidement, mon intervention était plutôt suite à celle de Stephan DELAUX. Rappeler que le commerce, la logistique, l'hébergement, et le tourisme, ces quatre-là, ce sont des milliers d'emplois sur la Métropole. Cela veut dire que, très clairement, quand le commerce quel qu'il soit est en difficulté, vous impactez les entreprises de logistique qui sont dans une autre commune. Cela veut dire que c'est pour nos territoires des milliers d'emplois qui sont en difficulté. On peut repérer, c'était déjà flagrant sur le mois de décembre, cela l'est encore plus sur le début d'année, une frilosité complètement naturelle sur les recrutements. Cela impacte les petits commerçants. Cela impacte les commerces moyens. Mais cela impacte aussi les métiers autour, c'est-à-dire les cabinets comptables qui accompagnent, les métiers d'ingénierie et d'accompagnement sur la création. On voit très clairement un frein. Cela veut dire que sur des solutions à l'emploi, nous avons les trois principaux secteurs de la Métropole qui sont actuellement en frilosité, d'où l'importance.

Et pour aller en complément - je n'avais pas prévu de le dire - de ce que dit Maribel BERNARD, on a aussi prévu que les acteurs de l'emploi soient également informés des mesures. C'est déjà le cas. Une entreprise qui est en difficulté peut aussi les rencontrer, que ce soit le microcrédit qui accompagne les petits commerçants qui se sont créés, que ce soit des missions locales ou Pôle Emploi, et donc, c'est en train d'être calé, mais d'ici une dizaine de jours, pour qu'ils aient l'information, eux aussi, pour s'assurer que notre filet soit le plus fin possible. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Mon intervention est à partir du débat puisque nous avons prévu de n'en faire qu'une. À partir du débat, je me permets de donner deux ou trois éléments.

Nous aussi, bien entendu, nous sommes en total soutien avec toutes les victimes, je dis bien toutes les victimes dues à ces manifestations. Il y a les commerçants, mais il y a aussi les manifestants eux-mêmes. Certains sont encore à l'hôpital. Donc, je me dis toujours quand je vois de telles guérillas : « À qui profite le crime ? » Je n'ai pas eu longtemps à attendre, le Premier Ministre, sur ordre du Président de la République, nous a fait un plan de combat anti-manifestation que vous avez tous dénoncé par un bout, et pas n'importe quel bout, l'armée dans les rues pour contrer ces manifestations.

Deuxième élément, et j'en terminerai par là, je m'étais permis, voici quelques mois, d'interpeller - et là, ce n'était pas le Gouvernement MACRON - le Gouvernement et le Président de la République qui étaient en place à l'époque avec des mesures de plus en plus draconiennes concernant la vie sociale de notre pays, et je m'étais permis de dire : « Il va y avoir des retours dramatiques. Tous les gens, par exemple, que l'on a obligés à aller à l'extérieur de la Métropole parce que nous ne sommes plus capables de les accueillir, cela va poser un problème, et un problème majeur. Je ne savais pas exactement comment, mais cela s'est vu politiquement, des municipalités qui ont sauté - il y en a qui ont été victimes ici - et deuxièmement, d'un point de vue social où là, des gens sont revenus à la Métropole pour dire leur colère. Leur colère. Ils n'ont pas été dans ceux qui ont cassé, mais ils ont été dans ceux qui ont dit : « Non. » et qui se sont retrouvés... « Non à la vie que je mène ». Malheureusement, la seule réponse qu'ils ont eue, c'est ces fameux *flash ball*, je ne sais pas comment on dit, mais, par contre, quand on les reçoit, on sait que cela fait mal.

**M. Patrick BOBET** : Merci Max GUICHARD. Je partage assez ce que vous venez de dire. Les solutions sont compliquées. Cela fait des années que nous essayons de les mettre en pratique. Elles passent par deux éléments moteurs : l'habitat bien sûr, l'accueil de logements, cela va de soi. On en développe autant que l'on peut. On ne laisse aucun terrain susceptible de répondre à une telle question pour construire des logements. Aussi bien des logements sociaux que des logements privés, il faut accueillir tout le monde. Mais au préalable, il faut aussi avoir du travail à donner à toutes ces personnes. Donc, l'action économique est évidemment le moteur absolu de toutes ces belles paroles et de tous ces beaux thèmes à défendre. Je crois qu'il faut marcher sur ses deux pieds, comme on le dit très souvent : action économique, bien sûr, pour accueillir le travail, et logements, sociaux ou privés, pour accueillir ces personnes et au meilleur coût, au meilleur prix. On est bien d'accord. C'est ce que nous faisons. Je vous assure que l'on ne baisse pas les bras. On n'en fait jamais assez, c'est évident. Chaque année, on essaye de faire plus, mais dans ce domaine, on est vraiment l'arme au pied.

Monsieur JAY, je vous en prie.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, je condamne, bien sûr, les violences, je les regrette, mais je crois que les causes du malaise sont anciennes, et je trouve dommage que le Gouvernement n'en prenne pas vraiment la mesure.

Pour ce qui est du fonds de soutien, je m'interroge sur le montant et la méthode. Si j'ai bien compris, 500 000 euros et 800 commerçants. Je ne sais pas si c'est vraiment à la mesure de la situation. Ce que je voulais vous proposer, c'était plutôt qu'une subvention qui est, encore une fois, une dépense nouvelle, d'imaginer une baisse de la taxe foncière des entreprises. L'avantage serait d'envoyer un message positif, celui de la prise de conscience par les élus du poids trop important de la dépense publique en France, et de la nécessité de faire baisser cette dépense publique. Imaginons l'effet que ferait cette annonce « Bordeaux Métropole baisse les impôts sur les entreprises ». Et imaginons l'effet bénéfique pour notre collectivité, l'impact pour notre collectivité de cette annonce. Donc, je vous remercie d'étudier cette idée.

**M. le Président Patrick BOBET** : Pour l'étudier, ce n'est pas compliqué. Pour en tirer des conclusions qui ne soient pas tout à fait négatives pour nous, cela va l'être beaucoup plus. Je vous rappelle tout de même que nous sommes dans un contrat avec l'État qui est de ne pas dépasser 1,35 % des dépenses de fonctionnement, et nos recettes sont importantes dans ce domaine. On a le choix entre baisser nos recettes ou baisser nos dépenses. Dans ce cas-là, il faut faire les deux à la fois pour que cela fonctionne. Mais cela me paraît

beaucoup plus compliqué que ce que vous pensez. On prendra avis de nos services, mais je doute que cela puisse apporter des solutions d'autant que l'on parle d'un traitement sur des événements très courts. Pour ceux qui les subissent, c'est long, mais malgré tout, à l'échelle du temps, prendre des décisions pour 2, 3, 4 mois, ce n'est quand même pas toujours extrêmement pratique. C'est là aussi où est le vrai problème.

Mes chers collègues, nous nous sommes prononcés sur cette proposition ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci mes chers collègues.

### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK**

**Mme Anne WALRYCK** : Nous passons aux affaires présentées par **Emmanuel SALLABERRY**. Affaire n° 7 : Fiscalité directe locale – Exercice 2019 – Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### **M. SALLABERRY**

**(n°7) Fiscalité directe Locale - Exercice 2019**

**Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision – Autorisation**

**M. Emmanuel SALLABERRY** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Ceci nous permet de ne pas avoir de subventions à donner du budget principal vers le budget annexe déchets...

**M. Emmanuel SALLEBERRY** : Exactement.

**M. le Président Patrick BOBET** : ... et c'est une bonne nouvelle, mais c'est aussi le but, il faut que nos budgets annexes puissent s'équilibrer le plus possible tout seuls. Avec le budget annexe transports, on sait très bien que c'est totalement impossible.

Je crois que c'est **Monsieur JAY** qui avait demandé le dégroupement de cette délibération.

**M. François JAY** : Oui, cela va être très rapide, **Monsieur le Président**, chers collègues. Je vais voter contre cette délibération parce que je pense qu'il faudrait réduire le taux de la taxe pour compenser la hausse des bases, et pour tenir compte du fait que les revenus des habitants ne progressent pas ou progressent très peu. Donc, je pense qu'il nous faudrait faire un effort d'organisation et d'économies, et ne pas augmenter la taxe.

**M. le Président Patrick BOBET** : **Monsieur le Vice-Président**.

**M. Emmanuel SALLEBERRY** : **Mon cher collègue**, nous sommes en cours d'expérimentation de la fameuse taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) qui permet d'avoir une tarification incitative. Cela concerne 8 000 foyers. Cette TEOMi fera l'objet d'une décision du Conseil de Métropole en 2020. Il semble que, sur

certaines territoires, j'en ai discuté avec certains de mes collègues, elle puisse aboutir à une diminution assez significative du nombre d'ordures proposées à la collecte, et donc abaisser mécaniquement le produit non pas en diminuant le taux, mais en diminuant tout simplement le nombre de déchets produits.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien. Une expérimentation que l'on suit de très près effectivement. C'est important de pouvoir démontrer que c'est possible.

Monsieur HURMIC, je vous en prie.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons demandé également le dégroupement de cette délibération. Nous allons la voter, mais nous entendons en profiter pour rappeler très solennellement, j'ai envie de dire encore plus que d'habitude, notre opposition à la fréquence 6. Nous continuons à considérer que tant que l'on aura des fréquences aussi importantes, nous encouragerons la production des déchets. Je veux rappeler ici que nous nous sommes lancés dans une démarche « zéro gaspillage, zéro déchet », et que cette politique du « zéro gaspillage, zéro déchet », est totalement incompatible avec la multiplication des tournées, qui consiste à encourager les gens à produire toujours plus de déchets. Nous sommes en train de mettre des outils alternatifs à la production des déchets, avec les compostages partagés notamment, et donc, c'est vrai qu'à un moment donné, il faut que nous tirions toutes les conséquences de cette politique « zéro gaspillage, zéro déchet », en disant : « Si on veut réduire les déchets à la source, nous sommes impérativement obligés de réduire également le nombre de collectes des poubelles en centre-ville. » Voilà ce que nous voulions dire à l'occasion de cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Oui, merci. On pourrait partager votre démonstration, on irait dans le bon sens. Sauf qu'il y a un principe de réalité et un principe de réalisme également. On sait très bien que cela répond quand même non pas forcément à une demande, mais à une obligation, une véritable attente de ces riverains. Je crois que Christophe DUPRAT veut compléter mon propos.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir, comme aurait dit Max GUICHARD, mais vu le débat, je vais intervenir. Je suis dans une commune qui expérimente la tarification incitative, et je peux vous dire que cela a un effet de baisse de production des déchets. C'est clair et net. Cela responsabilise les gens et cela doit s'accompagner de nouvelles mesures, y compris la distribution de composteurs. Mais, pour répondre à Pierre HURMIC, laissons l'expérimentation se faire, et elle se fait aujourd'hui dans une commune qui a une collecte de 1+1. Elle se fait dans une commune qui a une collecte de 2+1. Elle se fait dans un quartier de Mérignac où il y a des grands ensembles. Elle se fait dans un quartier de Bordeaux. Laissons se terminer l'expérimentation. Une fois que l'on aura vu les avantages et les inconvénients, il sera toujours temps de se poser la question du nombre de collectes ici ou là. Mais je suis comme le Président, il y a un principe de réalité. Lorsque l'on a la place de mettre ses bacs chez soi à l'intérieur et de les rentrer à chaque fois, c'est facile. Lorsque l'on ne peut pas, il y a d'autres solutions qui doivent être mises en œuvre. Ce n'est vraiment pas un sujet facile, mais je crois que la tarification incitative nous amènera à une responsabilisation, et on saura tous les ans combien de fois, non pas de poids, mais combien de fois on a présenté son bac, et cela incitera à faire mieux l'année qui suit.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, puisqu'il y a un tout petit débat sur ce sujet, moi, je rappelle deux choses. La tarification incitative, j'y suis favorable et on verra ce que va donner l'expérience. Aujourd'hui, il n'y a aucune collectivité, hormis Besançon, qui a pu mettre en œuvre cette mesure avec une telle ampleur. On sera peut-être pionnier, mais en tout état de cause, je le répète à chaque fois, il y a une chose qui pourrait être faite sans attendre la tarification incitative, c'est une politique de prévention des déchets à une grande échelle. On n'a pas cette politique de prévention, pas suffisamment. On fait quelques coups, mais on n'a pas inscrit dans la durée une vraie politique de prévention, avec de l'information et de la communication. Des ambassadeurs, il y en a eu, il n'y en a pratiquement plus. Donc, cet aspect-là, on n'a pas besoin d'attendre parce que de toute façon il faut réduire les déchets. Et pour réduire les déchets, la tarification incitative sera sûrement utile, mais elle ne sera pas suffisante.

La tarification incitative, c'est quoi ? C'est en fait ce que l'on appelle une forme de « pollutaxe », c'est un peu comme la taxe carbone. Plus on produit de déchets, plus on produit de la pollution, plus on va être taxé. La tarification incitative, aujourd'hui, dans l'expérience que l'on mène qui est une expérience blanche, n'est pas intégrée, mais il faudrait le faire. Si on veut que cela fonctionne, il faut intégrer la dimension sociale dans la mise en place de la tarification incitative. Il faut donc le prévoir. Si on ne le prévoit pas, on risque d'avoir à notre échelle le problème de la taxe carbone ou d'autres problèmes qui ont déjà vu le jour lorsque l'on met en place une fiscalité écologique. L'accompagnement social est déterminant, et il faudra le mettre en œuvre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Certainement. Je crois qu'il faut d'abord démontrer l'efficacité d'une telle mesure incitative. Déjà, il faut démontrer cela. Ensuite, nous aborderons l'aspect social, bien sûr. Mais je crois qu'il faut avancer de manière logique, réaliste, et pas à pas.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, partout où cela a été mis en œuvre, on a une baisse des volumes de 20, 30, 40 % suivant s'il y a du compostage ou pas. Donc, cela a un effet. Après, il y a l'effet KissCool. Comment cela se met en œuvre ? La dimension sociale, pour moi, est importante sur ce sujet si on veut vraiment que cela soit efficace et surtout que cela soit accepté par tout le monde.

**M. le Président Patrick BOBET** : Bien sûr. Madame WALRYCK.

**M. Anne WALRYCK** : Ce n'est évidemment pas ma délégation, ce sujet relève de la délégation de Dominique ALCALA, mais puisqu'il n'est pas là, je me permets quand même de rappeler par rapport à tout ce qui a été dit, et que je partage sur la nécessité d'aller plus loin, etc., un, sur la tarification incitative, mais Christophe DUPRAT l'a dit, et vous venez de le rappeler Monsieur le Président, on est en pleine expérimentation. On voit que cela marche. On attend le bilan. On a eu un comité de pilotage (COPIL) de notre Plan haute qualité de vie dont une grande partie est consacrée à tous ces sujets. On a pris en effet des décisions pour accélérer un peu les choses. On a fait le tour de toutes les opérations qui sont mises en œuvre et sur lesquelles on a mis un coup d'accélérateur depuis un an qui a démarré avec Festival Zéro déchet, zéro gaspillage au mois de novembre dernier. J'invite tous les Maires de la Métropole à intensifier les efforts pour pouvoir entraîner avec nous dans le défi des familles à énergie positive, toutes les familles qui s'embarquent également dans ce défi qui a été élargi au tri des déchets, la lutte contre le gaspillage. Donc, nous avons mis en place tout un tas d'outils.

Je vous rappelle aussi que nous avons la Semaine du développement durable qui arrive fin mai - début juin. On en parlera bientôt puisque nous sommes en train de bâtir avec

l'ensemble des communes un programme offensif, et ce que je me permets d'annoncer d'ores et déjà puisque toutes les communes en sont d'accord, Monsieur le Président, c'est que nous allons faire, pour la première fois, le Mois du développement durable. C'est-à-dire non pas une semaine, compte tenu de l'importance des enjeux qui ont été rappelés, mais un mois entier avec beaucoup d'opérations, y compris dans ce domaine.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup. Nous nous prononçons sur cette proposition. Abstention ? Vote contre ? Monsieur JAY. Le reste du Conseil est unanime à l'exception de Monsieur JAY. Merci.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Mme Anne WALRYCK** : Nous passons au dossier n°8, présenté par Emmanuel SALLABERRY : Fiscalité directe locale – Exercice 2019 – Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**M. SALLABERRY**

**(n°8) Fiscalité directe locale - Exercice 2019 - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Décision - Autorisation**

**M. Emmanuel SALLABERRY** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci de cette synthèse. Monsieur JAY, vous souhaitez prendre la parole.

**M. François JAY** : Oui, c'est une indication de vote. Je vais voter contre. Je pense que l'on devrait faire un effort, de nouveau, je le répète, pour baisser la charge fiscale de nos concitoyens. Donc, en fait, compenser la hausse des bases par une baisse des taux.

**M. le Président Patrick BOBET** : Cela n'est pas la proposition, vous l'avez bien compris. Monsieur notre Vice-Président a rappelé les recettes qui nous étaient abondées chaque année. Je pense que l'on aurait beaucoup de mal à faire tout ce que nous faisons également pour les entreprises, également pour les employés des entreprises qui bénéficient de tous les services que nous proposons. On ne peut pas tout vouloir, et son contraire. Il faut aussi être logique malgré tout. Moi, je vous rappelle que nous sommes en flux très tendus et ce n'est pas Emmanuel SALLABERRY qui me dira le contraire, maintenant, en termes de finances. Donc, nous devons absolument rester sur nos propositions. Je trouve que c'est déjà un bel effort que de proposer de ne pas augmenter. Je pensais que vous alliez nous féliciter de tout ceci. Vous votez contre, c'est votre choix, et je le respecte, mais je ne le partage pas, vous vous en doutez.

En dehors du vote contre de Monsieur JAY, pas d'abstentions, j'imagine ? Vote pour de l'ensemble du Conseil. Merci mes chers collègues.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Mme Anne WALRYCK** : Délibération suivante, présentée toujours par **Emmanuel SALLABERRY** : « SA D'HLM DOMOFRANCE – Vente de la branche Logements familiaux appartenant à la SA HLM LOGÉVIE à la SA D'HLM DOMOFRANCE – Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert de prêts – Le CRD à constater des 90 emprunts transférés à la SA D'HLM DOMOFRANCE est de 37 931 972,85 euros auprès de la CDC ».

**M. SALLABERRY**

**(n°12) SA d'HLM Domofrance - Vente de la branche Logements Familiaux appartenant à la SA d'HLM Logévie à la SA d'HLM Domofrance - Demande d'octroi de la garantie métropolitaine dans le cadre d'un transfert de prêts - Le CRD à constater des 90 emprunts transférés à la SA d'HLM Domofrance est de 37 931 972,85 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**M. Emmanuel SALLABERRY** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. **Monsieur JAY**, vous aviez demandé le dégroupement.

**M. François JAY** : Oui, très rapidement, **Monsieur le Président**, chers collègues, mon intervention porte sur les délibérations 12 à 33. Donc, de 12 à 14, et 19 à 22, ce sont des transferts de garanties d'emprunt, le montant des garanties octroyées par la Métropole.

Les délibérations 15 à 18 sont de nouvelles garanties pour un montant total de 2,6 millions. Et les délibérations 23 à 33 sont de nouvelles garanties, cette fois-ci pour 19,9 millions d'euros.

Au total, les garanties supplémentaires sont de 22,6 millions d'euros. Cela s'ajoute à l'encours total garanti déjà par Bordeaux Métropole au 31 décembre 2018 qui était de 3,78 milliards d'euros. Donc, là, on dépasse maintenant 4,1 milliards. C'est-à-dire deux ans de budget de la Métropole. La durée des prêts, je vous le rappelle, dépasse souvent 40 ans. Je renouvelle mes appels à la prudence. Je pense que quand des organismes HLM vendent des logements, on pourrait procéder à un remboursement des prêts, et donc, faire disparaître la garantie qui correspond. Le risque de manque de solvabilité des organismes HLM s'aggrave. Il est largement évoqué dans une tribune du Monde du 13 mars dernier et repris cette semaine dans le supplément du n°366 de la *Lettre des Maires* et des Présidents d'intercommunalités.

On a vu l'affaire de la crise des *subprimes* aux États-Unis. Une crise de solvabilité, c'est toujours possible. Je voudrais vous appeler à la prudence dans ce domaine. Voilà. Je voterai contre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Vous auriez raison, si les bailleurs sociaux ne s'engageaient pas, et ils le font, à reconstruire immédiatement de nouveaux logements sociaux. Si ce n'était pas le cas, vous auriez raison. Mais, comme ce n'est pas le cas, vous avez tort.

Cela me laisse répondre aussi à **Max GUICHARD** tout à l'heure que c'est de notre responsabilité de construire un maximum de logements sociaux. Si nous voyons la population bordelaise et métropolitaine partir régulièrement, c'est parce que le coût de la

vie est trop cher peut-être, mais aussi les logements. Donc, nous avons une vraie responsabilité de créer, de construire le plus possible, le plus vite possible, et le plus grand nombre possible de logements sociaux. Je crois que là-dessus, je partage en partie ce que le Gouvernement nous fait faire, à savoir inciter les bailleurs sociaux à vendre leurs logements, parce que finalement je trouve que c'est une bonne chose que les gens puissent accéder à la propriété de leur logement, mais à condition bien sûr qu'ils reconstruisent sur la Métropole autant que possible, même sur les communes elles-mêmes, les logements qu'ils doivent et qu'il faut, je le répète, absolument construire.

**M. François JAY** : Je ne sais pas si je peux vous répondre ?

**M. le Président Patrick BOBET** : Si, si, bien sûr.

**M. François JAY** : Le Président de la République a fait une déclaration à propos des investissements dans les logements sociaux, en avançant un chiffre de 40 milliards par an de dépenses de la collectivité pour le logement social. Il a insisté pour dire que c'était un échec ; un échec parce que l'on a toujours autant de mal-logés. Si on compare avec ce qui se passe en Europe, on se rend compte que la France a presque le quart des logements sociaux de toute l'Europe. La proportion de logements sociaux chez nous est énorme et pourtant on a d'énormes problèmes de logement. Je pense que c'est la conception même de cette politique qui est un problème. C'est une vision socialiste, bureaucratique, et je pense qu'il faudrait profondément revoir tout cela. En Allemagne, il y a 4 % de logements sociaux et beaucoup moins de problèmes de mal-logement.

**M. le Président Patrick BOBET** : Ce n'est pas le sujet Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Oui, mais puisque vous lanciez le débat sur ce thème, sur la nécessité de construire...

**M. le Président Patrick BOBET** : Méfiez-vous des petites phrases que l'on sort comme cela d'un certain contexte. Que l'on parle d'échec du logement social, je ne suis pas sûr du tout parce que je crois que cela fonctionne plutôt pas mal. Si on parlait plutôt d'un échec de société, là, je vous suivrais beaucoup plus parce que, l'échec, il est plus global. Il n'y a pas que le logement, il y a tout le reste. Cela mérite vraiment beaucoup plus de débats, beaucoup plus de profondeur, et on ne va pas régler cela, comme cela, en deux minutes, bien évidemment.

Je maintiens et je persiste à dire que le logement social, nous devons continuer d'en faire un maximum pour garder les populations sur la Métropole et sur les villes de la Métropole. Ce qui m'inquiète, c'est que cette année, nous sommes un peu en baisse, alors que nous avons eu deux ou trois années successives très performantes, nous étions même au-dessus de nos objectifs. Cette année 2019 ne s'annonce pas bien pour diverses raisons que l'on ne va pas explorer ici tout de suite, on n'a pas le temps, mais cela m'inquiète un peu.

Monsieur JAY vote contre. Madame DELAUNAY, je vous en prie.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Un mot seulement pour dire à Monsieur JAY qu'il devrait examiner mieux la situation de l'Allemagne, car il y a des manifestations monstres en Allemagne, ce qui n'est pas dans son habitude, contrairement à la France sur le problème

du logement et sur le prix des loyers. Et s'il y a un domaine où ils nous rendent hommage, moi, je suis plutôt contente, c'est justement sur le nombre et l'importance de notre engagement pour le logement social. Alors, essayons que cet engagement ne faiblisse pas, et bien sûr, je souhaite un retour sur les mesures qui ont été prises par le Gouvernement dans ce champ-là et peut-être, dirait Monsieur JAY, parce que je suis socialiste.

**M. le Président Patrick BOBET** : Je suis d'accord avec vous sur l'Allemagne parce que nous avons une ville jumelle au Bouscat que l'on rencontre régulièrement et qui nous tient le même discours. Donc, là, c'est du pratique, ce sont eux qui nous le disent en direct. Ce n'est pas la presse. Ce n'est pas les journaux. Ce n'est pas la télé. Ce sont eux. Donc, là, on peut les écouter et les comprendre plus facilement.

Madame DE FRANÇOIS, Présidente d'AQUITANIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, très brièvement Monsieur le Président, merci. Simplement, pour rappeler effectivement qu'en Allemagne, le logement social, ce n'est pas la panacée puisque l'on sait que c'est la promotion privée qui gère le logement social pour en faire des bénéficiaires. Je dis peut-être cela aussi parce que je suis socialiste, et je le revendique, mais je le dis aussi en tant que Présidente d'AQUITANIS. Ce qui se passe, et j'ai alerté tous les parlementaires de la Gironde sur le logement social, est très grave. Monsieur le Président, ce que je voulais rappeler parce que cela me paraît important, c'est que le logement social - et il faudrait un petit peu dépoussiérer cette image - c'est pratiquement 80 % de la population qui peut y avoir droit. Il faut simplement rappeler que pour une personne seule, c'est maximum 1 700 euros par mois, chiffre vérifiable sur Service Public. Et je crois que nous devons tous être attentifs à loger les jeunes, les moins jeunes, les couples, ceux qui ont un premier emploi, ceux qui vendent leur maison, je crois que nous avons, toutes tendances politiques confondues, à avoir un œil un peu plus social, dans le bon sens du terme, sur ce qui se passe dans notre pays. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je ne partage pas tout à fait ce que vous venez de dire, mais ce n'est pas bien grave. Ce que je pense, c'est que 80 %, cela ne veut plus rien dire. Le jour où on sera à 100 %, cela n'aura plus aucun sens. Cela veut dire que tout le monde est dans un cadre social, donc il faut tout reprendre. Attention à ce que l'on dit malgré tout, le danger est peut-être là. Après, il y a une hiérarchisation qu'il faut faire des problèmes, et dans nos villes, on essaie de le faire le plus possible par les conditions d'attribution.

Pas d'autres prises de parole ? Nous nous prononçons ? Monsieur JAY, vous votez contre, si j'ai bien compris ? L'ensemble du Conseil vote pour, je suppose ? Merci mes chers collègues.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD**

**Mme Anne WALRYCK** : Affaire n° 35 présentée par **Michel LABARDIN** : Commune de Bordeaux – Eysines – Le Haillan – Le Taillan-Médoc – Mérignac – Saint-Aubin-de-Médoc – Saint-Médard-en-Jalles – Bus à Haut Niveau de Service – Liaison Bordeaux Gare Saint Jean / Saint-Aubin-de-Médoc – Dépôt d'une nouvelle demande de déclaration d'utilité publique – Lancement de l'enquête parcellaire.

**M. LABARDIN**

**(n°35) Communes de Bordeaux - Eysines - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Mérignac - Saint-Aubin de Médoc - Saint-Médard en Jalles - Bus à haut niveau de service - Liaison Bordeaux Gare Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc - Dépôt d'une nouvelle demande de déclaration d'utilité publique - Lancement de l'enquête parcellaire - Approbation - Autorisation**

**M. Michel LABARDIN** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur le Maire de Bordeaux, **Nicolas FLORIAN**.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, **Monsieur le Président**, chers collègues, les élus de la Ville de Bordeaux, en tout cas ceux du groupe majoritaire et leur maire en premier lieu, vont voter cette délibération. Je ne vous cache pas que l'on s'est posé la question, en tout cas moi, mais j'ai pris conscience, nous avons pris conscience de ce projet d'intérêt métropolitain, qui ne concerne pas que la Ville de Bordeaux... je ne voulais pas être celui qui, ce matin, marque le coup d'arrêt définitif d'un projet qui a été élaboré depuis de nombreuses années, et si cela avait été le cas, en demandant le retrait ou en tout cas repoussant à des calendes grecques l'adoption d'une telle délibération, on prenait le risque de perdre *a minima* 7 ans sur ce projet. Cela aurait pu être la première solution, je ne le souhaite pas.

Par contre, ce que j'ai demandé, et que j'ai obtenu du Président que je remercie, **Patrick BOBET** et l'ensemble des collègues, c'est que si on offre un feu vert aujourd'hui, on m'accorde aussi la possibilité de reconsulter les Bordelaises et les Bordelais. Et moi, je ne comprendrais pas que l'on m'interdise de retourner vers la population, vers ceux qui sont concernés par une partie du tronçon, et du tracé qu'ils ne souhaitent pas voir se réaliser. Retourner vers mes concitoyens qui, eux, attendent avec impatience la réalisation de ce bus à haut niveau de service (BHNS), car c'est un beau projet - on parle juste du tracé qui est aujourd'hui contesté, une partie du tracé - mais c'est un beau projet qui a du sens, qui est utile. Et moi, je ne comprendrais pas que l'on ne puisse pas aller de nouveau à la rencontre des Bordelaises et des Bordelais, en tout cas, moi le faire, et ne s'agissant que d'eux, au moment même et c'est les débats que nous avons eus tout à l'heure, où on s'aperçoit samedi après samedi, depuis quatre mois, qu'il y a un lien de confiance qui a été rompu entre les responsables publics et nos concitoyens. D'ailleurs, **le Président de la République** lui-même, après avoir fait des annonces au mois de décembre, a lancé un grand débat pendant deux mois sur tous les sujets. Moi, je ne comprendrais pas que l'on n'admette pas que le nouveau Maire de Bordeaux - moi, je suis Maire depuis le 7 mars - se réserve un temps d'échange, de partage, de débat avec ses concitoyens sur une partie du tracé.

Ce que j'ai donc demandé et que nous avons obtenu - et encore une fois **Patrick BOBET** a joué son rôle, et je le remercie - c'est que l'on puisse présenter d'ici la fin du mois de juin, des tracés alternatifs qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été étudiés sur la partie comprise entre les boulevards et le centre-ville. En son temps ont été étudiés les tracés alternatifs en passant sur les boulevards, mais en remontant vers le Nord, là, je demande à ce que l'on puisse *a minima* étudier des tracés alternatifs sur les boulevards avec un accès par le centre-ville, soit par la rue Judaïque, soit par Georges Bonnac, soit par Maréchal

Juin. Et j'attends, et je fais confiance aux services de la Mobilité - et là aussi je les remercie de la réactivité qu'ils ont déployée après la demande de Patrick BOBET – qu'ils nous transmettent, ils ont deux-trois mois pour le faire, des éléments comparatifs. Cela, c'est le premier point. Cela, je veux le présenter à mes concitoyens sur la Ville de Bordeaux. Et on va pouvoir comparer.

Je veux aussi donner la possibilité à toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés, notamment le 4 mars à la Pergola, à Caudéran pour dire tout le bien qu'ils pensaient du tracé, et de l'utilité, la pertinence, l'urgence qu'il y avait à mettre en place ce BHNS. Je veux aussi leur donner la possibilité de s'exprimer dans une session ou une séquence qui ne soit pas du domaine règlementaire, parce que c'est vrai que, dans ce pays, on sait concerter, mais souvent dans des contingences et des bornes règlementaires qui sont compliquées. Moi, je suis sur un autre état d'esprit. Je suis plutôt dans le cadre du grand débat pour le coup. Il y aura l'enquête publique. Il y a eu la concertation. Là, je suis sur autre chose. Je suis sur l'échange. Pouvoir de nouveau échanger avec mes concitoyens. S'il le faut, faire de la pédagogie. Faire de la pédagogie pour bien éveiller l'esprit de chacun sur l'urgence à l'échelle de l'agglomération, et de notre propre ville, Bordeaux, de réaliser ce mode de transport. Cela a été très bien dit par Michel LABARDIN, je le remercie de l'écoute qu'il a eue aussi quand je me suis adressé à lui, il y a quelques jours. On parle aujourd'hui d'une possibilité du tout électrique. Moi, j'exige qu'il soit tout électrique. On me dit que c'est possible. On me dit que l'on va aller résolument vers cela. Moi, ce n'est pas que l'on va y aller résolument, on décide maintenant. Je positionne aussi les élus de la Ville de Bordeaux sur cette demande forte que tout soit électrique.

Dans le dossier qui sera soumis à enquête publique, on nous explique qu'il y a des questions sur la longueur des rames, 24 ou 18 mètres, je demande que l'on s'arrête à 18 mètres. Voilà. Cela, on va l'exprimer. Et je ne vais pas l'exprimer seul. Ce n'est pas une décision qui vient d'en haut et qui s'adresse à ceux qui sont en bas, c'est une décision que je vais partager, un message que je vais partager avec nos concitoyens.

Laurence DESSERTINE a organisé 55 réunions, et je rends hommage à sa patience. Mais qu'est-ce que cela nous coûte d'en faire une 56<sup>e</sup> ou une 57<sup>e</sup> ? Donc, on va revenir vers les Bordelaises et les Bordelais, et on va leur présenter pourquoi pas une alternative, si c'est possible, si cela a du sens, et si c'est utile. Moi, pour le coup, je ne suis pas en religion. Je n'ai pas d'arrêt de principe. J'attends de pouvoir voir s'il y a une alternative possible ou pas.

Voilà le sens de notre démarche, les élus bordelais. Nous organiserons au mois de juin - sous quelle forme, j'attendrai d'avoir des propositions des services et de voir avec mes collègues de la ville comment on peut organiser cette consultation... je le répète encore une fois, ce n'est pas l'enquête publique, cela viendra plus tard - cette consultation, c'est avoir cet espace de respiration avec nos concitoyens, pour ceux qui sont contre, pour ceux qui sont pour.

Voilà, Monsieur le Président, ce que nous réclamons, ce que nous demandons. Vous nous l'avez accordé, je vous en remercie, et je redis combien ce projet est structurant. Il va aussi permettre, dans sa globalité, de décongestionner un certain nombre de secteurs, avec des Lianes surchargées, une fluidité. C'est, comme l'a dit Michel LABARDIN, et cela, j'en suis heureux, près de 65 % en site propre. Moi je m'inscris dans les pas de ce qui a été décidé jusqu'à maintenant sur la philosophie globale et le projet global, c'était la volonté d'Alain JUPPÉ, c'était la volonté des Bordelais. Ce que je demande, aujourd'hui, c'est simplement un espace de respiration pour les reconsulter sur une partie du tronçon. En tout cas merci d'avoir accédé à toutes ces demandes.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Mes chers collègues, il y a une bonne dizaine de demandes de parole. Donc, on va essayer d'être synthétique et rapide, autrement on ne va pas s'en sortir. Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous comprenez bien que je ne pourrai pas rester silencieux sur ce sujet qui est venu à l'ordre du jour assez souvent dans notre Conseil métropolitain.

Aujourd'hui, on vous propose une délibération de façon à poursuivre et essayer d'arriver au bout de ce projet qui sera, en beaucoup de points, exemplaire. Mais avant de vous en donner quelques arguments, je voudrais, en premier lieu, remercier le Maire de Bordeaux et les élus de Bordeaux de voter, aujourd'hui, cette délibération. Ils auraient très bien pu ne pas le faire, et nous aurions repoussé encore ce projet dont je vous rappelle que la première fois que l'on en a parlé dans ce Conseil, c'était en 2014, et que les dates qui ont été annoncées dans les dernières réunions publiques font que nous le mettrons en service, si tout va bien, en 2023. Vous voyez que quand on décide d'une ligne, il faut être très patient. Ils auraient pu voter contre, effectivement, et ce n'est pas le choix qui a été fait, et, moi, je tiens au nom des habitants de ma commune, à les remercier parce que l'essentiel est préservé, et on pourra tout à fait continuer à faire avancer ce projet. Il est normal que l'on passe du temps à expliquer. Qui ne le fait pas dans sa commune ? Qui ne va pas à la rencontre des habitants pour expliquer et pour dire les choses ? Mais je voudrais aussi dire combien ce projet est exemplaire. Il s'est enrichi. Peut-être que l'on dira dans l'avenir, ceux qui nous succéderont : « Eh bien, cela a été une bonne chose qu'il ait été retardé de quelques années parce que l'on a obtenu des avancées ». La motorisation électrique, elle n'allait pas de soi en 2013 ou en 2014 ou en 2015. D'abord, parce que l'on commençait juste à avoir des voitures électriques et que l'on ne pensait pas du tout aux bus. Donc, c'est une amélioration substantielle.

On a pu aussi faire des améliorations parce qu'il y a eu des demandes des riverains par rapport à telles ou telles contraintes qui existaient sur des voiries, et puis, parce qu'au fil du temps, on s'apercevra que de la Gare Saint-Jean, on prolongera un peu ce projet pour aller vers d'autres lieux d'intérêt métropolitain comme l'ARENA, ou comme d'autres quartiers d'autres communes qui seront desservis plus tard. Toutes les communes et toutes les agglomérations de France font des BHNS, et nous devons, nous aussi, nous inscrire dans cette dynamique pas pour faire comme les autres, mais parce que tant que nous ne l'aurons pas testé, tant que l'on n'aura pas montré à nos habitants combien ce moyen peut être efficace, eh bien, on n'avancera pas. Je lisais - je vais utiliser le mot de tract parce que cela s'appelle ainsi - un document diffusé par une association qui disait : « On ne va quand même pas dépenser 150 millions pour la plus petite commune de Bordeaux Métropole. » D'abord, juste pour les informer que Saint-Aubin n'est pas la plus petite commune de Bordeaux Métropole, je suis désolé, mais aussi parce qu'il n'y a pas que moi ! Cela ne desservirait que Saint-Aubin en direct sans arrêt, je comprendrais, mais cela dessert Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines, Mérignac, Bordeaux, peut-être demain Floirac, peut-être après-demain Artigues. À l'heure actuelle, c'est déjà plus de 70 000 habitants qui attendent. Plus de 70 000 habitants qui ne sont pas traités, pour certains, de la même manière que les autres. Quand ils prennent le bus, il leur faut deux Tickartes parce qu'ils dépassent l'heure de transport, et qu'ils n'ont pas droit à la correspondance. Parce que ce sont des habitants qui mettent aujourd'hui entre Saint-Aubin et la Gare Saint-Jean 1 heure 30. Heureusement que la LGV est arrivée pour réduire le temps de trajet entre Bordeaux et Paris parce que vous imaginez que l'on serait encore à l'époque de l'étendard ou du drapeau pour pouvoir rejoindre Paris. Parce que ce sont aussi des habitants qui ont envie de changer de mode de transport, et on le voit chaque fois que nous lançons un moyen moderne, les gens sont au rendez-vous. Souvenez-vous à Villenave-d'Ornon, voici quelques semaines, lorsque nous avons lancé le tramway, l'engouement populaire qui existait pour un nouveau mode de déplacement, et cela marche à tous les coups.

Je voulais vous dire, comme vous le comprendrez bien, tout l'attachement que j'ai pour ce projet. Il faut qu'il avance dans des délais raisonnables, et en tout cas, mes chers collègues qui voterez ce projet, un grand merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Pour alterner les hommes et les femmes, on va demander à Léna BEAULIEU de s'exprimer.

**Mme Léna BEAULIEU** : Cher Président, chers collègues, notre réseau tram avec ses nombreuses extensions atteindra bientôt les 100 km, et il est saturé. Nous mesurons aujourd'hui avec vous les limites du réseau tram coûteux à développer et ne répondant plus à la forte demande de déplacement des usagers. Aussi, nous sommes favorables à la recherche de solutions alternatives sans en écarter aucune et soutenons pleinement ce projet de BHNS en veillant à ce qu'il soit le plus possible en site propre pour assurer des temps de parcours efficaces et plus rapides qu'un trajet à voiture.

Enfin, sur la proposition de bus électriques, nous disons : « Pourquoi pas ? », mais nous sommes demandeurs de précision quant à sa mise en place en termes d'infrastructures. Les bus électriques ayant une faible autonomie, ce mode énergétique va nous obliger à développer le nombre de dépôts et de lieux pour recharger. Est-il, par ailleurs, prévu pour sortir des énergies carbonées une expérience vers les bus à hydrogène, déjà utilisés dans de nombreuses agglomérations ? Nous regrettons que ce projet de BHNS tarde à aboutir et appelons de nos vœux que de nombreux projets BHNS soient lancés pour montrer une nouvelle image du bus de ville, en le rendant performant et concurrentiel de la voiture, en le sortant de la congestion routière via des voies dédiées. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci bien. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, je voulais dire à notre collègue DUPRAT que nous partageons le parti pris pro BHNS qu'il a exposé, il y a quelques instants, et nous voterons cette délibération, mais vous m'autoriserez à faire part de quelques demandes d'éclaircissements qui, à ce stade du débat, nous paraissent indispensables. D'abord, pourquoi nous votons cette délibération ? Un attachement commun, je l'ai dit. Ensuite, nous avons voté la précédente délibération à la Métropole, donc il est difficile de revenir en arrière, et ce, d'autant plus que la délibération, comme vous l'avez dit à juste titre, est mieux que la précédente, en ce sens que désormais on prévoit une motorisation électrique du BHNS.

J'insiste sur le fait que, lors de l'enquête publique 2017, notre groupe s'était beaucoup mobilisé pour dire : « Cette ligne n'a de sens que si elle est électrifiée. » Nous sommes heureux de voir que cela a évolué dans le bon sens, et on est heureux du soutien de Monsieur le Maire de Bordeaux pour cette électrification.

BHNS, c'est le sens de l'histoire, vous l'avez rappelé. Toutes les métropoles comparables à Bordeaux actuellement se dotent de BHNS. Certaines commencent aussi à se doter des motorisations électriques. Je pense, par exemple, au busway de Nantes qui va devenir e-Busway dans la mesure où il sera entièrement électrique. Donc, il y a effectivement une évolution vers ce type de transport en commun et de motorisation.

Et ce que je veux dire aussi, à ce stade de notre discussion, à tous nos collègues qui bondissent sur leur siège en disant : « On veut des tramways, on veut des tramways, on veut des tramways partout, etc. » que : « Le BHNS, c'est aujourd'hui aussi compétitif que le

tramway. » La vitesse commerciale du BHNS, on a les chiffres en ce qui concerne ce projet-là ou même la vitesse commerciale des Lianes, c'est tout à fait comparable à la vitesse commerciale du tramway. Le service rendu par le BHNS est à peu près le même que celui qui est rendu par le tram. Donc, arrêtons les uns ou les autres et plus exactement les autres de bondir en réclamant des trams partout qui coûtent quatre fois plus cher que le BHNS. Je le redis ici : « Nous voterons cette délibération. »

Deuxième partie de mon intervention, c'est une inquiétude, et c'est une demande d'éclaircissement. Monsieur le Maire de Bordeaux, je vous ai en face de moi, autant j'ai compris la cohérence de vos premières déclarations... lorsque vous avez été élu Maire de Bordeaux, vous vous êtes emparé de ce dossier-là pour répondre aux inquiétudes de certains Bordelais, et vous avez dit effectivement, je vous cite : « Il faut décaler dans le temps la phase de concertation. Il faut se donner du temps pour étudier d'autres tracés de Bordeaux à la gare. » Ce sont vos citations exactement. Ce qui voulait dire qu'il était prématuré aujourd'hui de voter cette délibération tant que les autres tracés n'avaient pas été soumis à la concertation des Bordelais. C'était le sens en tout cas de vos déclarations initiales.

J'ai plus de mal à comprendre vos déclarations nouvelles que je trouve d'abord un peu contradictoires dans leur exposé. Vous parlez de reconsulter les Bordelais. Reconsulter les Bordelais, cela signifie remettre sur la table l'ensemble des tracés, et leur dire : « Vous Bordelais, quels sont les tracés que vous préférez ? » C'est-à-dire un véritable choix. Je suis un peu inquiet sur ce que vous avez indiqué hier soir lors de la réunion du Bureau à laquelle je n'assistais pas, mais je sais ce qui a été dit. Vous avez fait état d'une nouvelle consultation qui sera mise en œuvre pour présenter à nouveau aux Bordelais les différents tracés envisageables sur la portion boulevards - Mériadeck, c'est-à-dire pour présenter, non pas pour leur dire : « Choisissez. » Vous êtes même allé plus loin, et là, je vous cite aussi « On a besoin de démontrer qu'il n'y a pas d'autres tracés possibles. » Ce sont les propos que vous auriez tenus. Donc, ce n'est pas une consultation. Une consultation, ce n'est pas faire œuvre de pédagogie en disant aux gens : « Voyez, on a bien choisi et je vais vous persuader qu'il n'y a pas d'autres tracés que celui qui a été choisi dans le cadre de la déclaration d'utilité publique ». Ce n'est pas cela une consultation. Par définition, une consultation, c'est ouvert, c'est-à-dire qu'on met sur la table les différents tracés, et on demande aux personnes consultées « Quel tracé vous entendez choisir ? ». J'aimerais que vous nous disiez si c'est exactement cela, Monsieur le Maire de Bordeaux, que vous entendez aujourd'hui proposer. Si c'est cette consultation, on ne peut pas voter la délibération, je suis désolé, j'ai dit que j'allais la voter, notre groupe va la voter, mais si vous faites une vraie nouvelle consultation, en laissant un vrai choix aux gens, qu'est-ce qui se passe si, à l'issue de votre consultation, les Bordelais vous disent : « Non, non, nous, on ne veut pas du tracé de la DUP, et on veut un autre tracé », qu'est-ce qui se passe ? Parce qu'il faut répondre quand même à cette question. Est-ce qu'aujourd'hui on prend solennellement l'engagement de retirer la déclaration d'utilité publique au motif que les Bordelais se sont prononcés contre ? Et *quid* de l'avis des autres communes ? Les autres communes qui sont concernées par le BHNS, est-ce que l'on prend aujourd'hui l'engagement de les consulter, elles aussi, sur le nouveau tracé ?

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur HURMIC, on a compris, passez à d'autres éléments.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, je termine. Vous avez compris, mais j'espère que, dans quelques instants, je vais comprendre votre réponse, et que vous allez donner une réponse ferme à ces interrogations : « Oui, ou non, vous lancez une nouvelle consultation sur le meilleur choix du tracé entre les boulevards et la gare Saint-Jean ? » Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Question très claire, la réponse sera aussi claire. Elle viendra en son temps. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord, très respectueusement de vous demander de donner la parole dans l'ordre de levée des doigts, car quelquefois, j'ai fait déjà l'expérience la fois dernière, on a par une prise de parole différée l'impression de reproduire ce qui a été dit, alors que cela n'est pas le cas. C'est un point qui me paraît de bon respect républicain et démocratique.

Deuxième aspect, je veux vous dire, Monsieur le Président, qu'en effet, je ne comprends pas que nous votions, car nous votons la délibération non seulement pour un projet, mais pour un tracé ou alors je n'ai pas compris. Et dans ce cas-là, moi qui ai la chance et l'honneur d'être une concitoyenne de Monsieur le Maire de Bordeaux, je ne sais pas pourquoi je vais être appelée à m'exprimer. Vous avez dit, Monsieur FLORIAN, et j'ai partagé certaines de ces séances avec elle, et je l'ai admirée, que Madame DESSERTINE a fait 55 séances de consultation. En effet, elle a rencontré beaucoup d'interrogations, cela, c'est normal, mais aussi beaucoup de contestations, et en particulier, dans un quartier qui est très proche du mien qui est le quartier de Saint-Seurin où je suis, moi-même, interpellée sur le trottoir où on me dit : « Madame DELAUNAY, faites quelque chose. Nous ne voulons pas de ce trajet du BHNS. » Ce ne sont pas les Caudéranais. C'est Saint-Seurin, Mondenard, etc. Mais de manière très virulente et volontaire. Et donc, est-ce qu'aujourd'hui, nous allons voter pour ce projet ? Et là, tout le monde est d'accord. Il ne faut pas retarder. Nous devons voter. Mais est-ce que nous allons voter pour le trajet ? Parce qu'à mon avis, Madame DESSERTINE ne sera pas d'accord pour aller faire une 56<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup> réunion pour dire aux gens parce qu'elle est fort honnête : « Écoutez, râlez tant que vous voulez, mais le projet et le trajet sont votés. Ils ne seront pas modifiés. » Donc, il faut éclairer la situation. Il faut que nous sachions pourquoi nous votons. Et il faut que nous puissions dire aux Bordelais : « Écoutez, la consultation va se poursuivre, mais je vous dis très honnêtement que le vote est acquis ». Ou alors, au contraire, nous leur dirons « Eh bien non, c'est un peu une nouveauté dans la gestion à la fois de Bordeaux et de la métropole. Nous votons pour un projet, mais nous ne savons pas où il passe ». Donc, faisons attention. Cette délibération doit être un modèle de bonne pratique dans cette nouvelle gouvernance. Nous devons savoir précisément pourquoi nous votons et, moi aussi, je vous demande, Monsieur le Président, une réponse précise que l'on puisse reproduire sans avoir à rougir demain auprès des Bordelais. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Vous aurez la réponse très précise dans un moment. La bonne gouvernance, c'est aussi d'écouter toutes les communes et de tenir compte de ce qu'elles nous disent. C'est cela la vraie bonne gouvernance. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Monsieur le Président, merci. Oui, je vais être moi-même redondant. Toutefois, je voudrais rappeler que le 7 mars, cela n'est pas vieux, nous avons vanté, et je souscris tout à fait à cela, les bienfaits de la cogestion. Je crois que nous sommes largement majoritairement pénétrés par cet esprit-là qui est au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens sur la Métropole. Cela m'amène à dire que je peux comprendre effectivement la position du Maire de Bordeaux qui vient d'arriver et qui, sur un sujet, peut se questionner et ait nécessairement le souhait de vouloir se rapprocher d'une partie de sa population concernée par un projet. Mais ce que je peux regretter, au nom de la cogestion, c'est que cela, nous l'apprenions par la presse alors que nous avons un organe de délibération qui est le Bureau et qui doit nous permettre effectivement, lorsque nous avons des divergences, et c'est normal, de pouvoir échanger, discuter pour ne pas

forcément aboutir à un consensus, mais au moins savoir pourquoi on n'aboutit pas à ce consensus. Nous n'en sommes pas là. Je vous rassure à toutes et à tous. J'ai entendu Monsieur le Maire de Bordeaux parler de consultation et non plus de concertation. C'est important. Les mots ont leur importance, et je m'accrocherai donc au terme de la consultation qui, théoriquement - et là, je rebondis sur les propos de Madame DELAUNAY - ne doit pas nous faire perdre de temps. Qu'il y ait consultation, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Messieurs les Vice-Présidents concernés, c'est tout à fait légitime. S'il y a un point de durcissement, il faut aller devant nos concitoyens pour essayer d'expliquer, et de ramener tel ou tel à la raison tant que cela est nécessaire. Mais lorsqu'un projet de territoire peut, pourrait être menacé, au regard d'une réorientation d'un projet qui avait fait consensus au préalable, il faut être absolument vigilant. Je rappelle que ce projet est un projet de territoire. Le premier étage de la fusée va de Saint-Aubin à la Gare Saint-Jean, de la Gare Saint-Jean au pied de l'ARENA, la plaine de la Rive Droite, et puis de la plaine de la Rive Droite à Artigues. C'est bien ce projet que nous avons validé ensemble. Donc, d'une certaine manière, j'attire l'attention sur le fait qu'il y a des pratiques qui doivent perdurer au nom de la cogestion, de telle sorte que nous n'ayons pas ce type de débat ici au niveau de l'hémicycle.

Alors, oui à la consultation dans la mesure, Monsieur le Président, où elle ne nous fait pas perdre de temps, sauf à considérer qu'il n'y a pas de problème de mobilité sur l'agglomération. Je crois que, de façon consensuelle, ici, tout le monde est d'accord pour considérer que l'on a un problème de mobilité sur l'ensemble de l'agglomération. De grâce, ne perdons pas de temps. Monsieur le Maire de Bordeaux, oui, consultez, je vous comprends, je ferais peut-être la même chose sur d'autres dossiers. Je voudrais rajouter quelque chose. Le groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat (GIEC) nous dit que, dans 10 ans, il sera trop tard. Si nous ne voulons pas que la température augmente de 2 % avec les conséquences que cela pourra avoir pour la planète et pour la condition humaine, il faut que nous prenions des mesures fortes dès aujourd'hui. Alors, oui, je sais que c'est peut-être encore un petit peu tôt pour parler de BHNS hydrogène vert, mais je crois qu'il ne faut pas non plus s'interdire de regarder cela avec acuité. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Vous serez rassurés, c'est évident. Andréa KISS a demandé la parole.

**Mme Andréa KISS** : Merci Monsieur le Président, chers collègues, sans vouloir être longue, simplement, cela sera sans surprise, vous imaginez bien que je soutiens tout à fait les propos de Christophe DUPRAT et de Jean-Jacques PUYOBRAU. Ce projet de BHNS est très, très attendu par les habitants du Quadrant Nord-Ouest et en particulier par les haillanais. On a parlé du passage en électrique. Il faut aussi rappeler, et je crois que c'est important que c'est 5 000 véhicules par jour en moins qui vont rentrer dans Bordeaux. Bien évidemment, pour les habitants du Quadrant Nord-Ouest et les haillanais en particulier, ce sont de très nombreux salariés qui viennent travailler sur Bordeaux tous les jours. Ce sont aussi des habitants qui viennent y consommer des produits et des services contribuant ainsi à la richesse de la ville-centre.

J'avais alerté hier en Bureau Nicolas FLORIAN aussi sur le fait que l'ensemble de nos lycéens aujourd'hui au Haillan, mais aussi une bonne partie des lycéens eysinais sont à Camille Jullian, et que pour eux, c'est, dans la mesure où c'est un public captif, le seul moyen d'accéder à leur établissement scolaire, et donc, il ne faudra pas trop faire rêver les Bordelais sur un circuit alternatif sauf à ce qu'il y ait des modifications en ce qui concerne l'affectation de nos élèves respectifs dans les nouveaux établissements scolaires. En tout cas, je tenais, moi, à remercier l'ensemble des élus, et en particulier les Bordelais d'accepter de voter cette délibération ce matin.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. **Monsieur FELTESSE**.

**M. Vincent FELTESSE** : **Monsieur le Président**, chers collègues, cette délibération est tout sauf anecdotique. Elle a son importance politique, juridique et stratégique. Je rejoins **Christophe DUPRAT**, ce projet de BHNS a été présenté en 2014, et l'objectif à l'époque, c'était de montrer que l'on pouvait faire plus vite, moins cher que le tramway. Et nous avons, tous voté, et moi j'avais voté, de manière unanime. Nous sommes, cinq années après, dans un contexte un peu différent. Je passe sur le mauvais Feydeau politique que l'on a eu, ces derniers jours, entre **Nicolas FLORIAN** qui dit qu'il faut revoir le BHNS, un nouveau projet des boulevards, et vous-même qui, quelques jours, après fermez ces deux portes. Cela, c'est un sujet.

Deuxième sujet plus important qui est juridique. Il y a une certaine pudeur dans cette assemblée. Pourquoi nous revotons aujourd'hui ? Parce qu'il y a eu une décision du Conseil d'État qui a annulé ce projet de BHNS et je me suis amusé à me replonger dans les aléas juridiques de la CUB et de la Métropole. On en a eu sur le Pont Chaban, sur le tramway, sur le changement de délégataire, sur d'innombrables choses, mais jamais sur les grands dossiers nous avons perdu au niveau du Conseil d'État. Souvent, on avait été condamné au Tribunal administratif. À chaque fois, on s'était rattrapé ensuite. Ce qui demande quand même une petite vigilance de notre part, et j'avoue ne pas comprendre ce qui est proposé là entre le vote d'une délibération et les propos tenus par **Nicolas FLORIAN** qui dit : « On vote, mais on va reconcerter. » On ne peut pas s'amuser à se refragiliser juridiquement, d'autant plus que le choix qui a été fait, à mon avis, n'était pas indispensable de lier tous les trajets de BHNS. Je pense qu'il aurait été plus sûr que les uns et les autres aient leur propre logique.

Et troisième point qui est peut-être plus important, c'est la question stratégique. Nous avons adopté, il y a longtemps, le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM). On avait déjà un schéma en juillet 2012. Les élections se passent. Il est décidé qu'il y ait un nouveau SDODM avec un argument technique un peu spéculaire, mais il y avait des nouveaux maires, c'était normal. Quand nous adoptons ce SDODM en janvier 2016, il y a le projet de l'aéroport, c'est bon. Il y a le projet Gradignan – Talence – Bordeaux – Cenon qui, lui, débat d'il y a quelques semaines, a disparu. Il y a le BHNS qui a pris des années de retard. Il a l'extension vers Saint-Médard-en-Jalles, cela va être bon. Il y a la liaison Bassens-Campus, et la liaison Parempuyre – Cenon – Pont Rouge. Où est-ce que l'on en est avec le recul de plusieurs années ? On en est sur quelque chose de très particulier qui est que là où il y a de nouveaux arrivants sur la Rive Droite, dans le quartier Bastide-Niel, dans le quartier des Bassins à flot, là où il y a une demande, tous les projets sont plantés ou arrêtés. Et là, c'est quand même un sujet qui nous interpelle les uns et les autres. Moi, j'avais plaidé en son temps pour le principe de *shunt* sur le tramway comme cela existe à Strasbourg. Cela ne s'est pas fait. Et donc, vraiment, là, sur cette délibération, « s'amuser » à reprendre des risques juridiques, cela ne me semble pas possible. Ou on acte que c'est comme cela, mais il ne peut pas y avoir d'à-côté parce que là, on ne va pas se reprendre des années de retard, ou on considère qu'il faut revoir les choses. Mais je pense que vu ce que les vivent les habitants de la Métropole bordelaise, tous les gens qui viennent de l'extérieur de la Métropole, pour travailler sur la Métropole au quotidien sur ces questions de transport collectif, il faut quand même que l'on soit extrêmement rigoureux. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : **Jacques MANGON**.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord quelques mots pour rappeler que notre débat d'aujourd'hui s'inscrit dans la longue histoire de la desserte du Quadrant Nord-Ouest de l'agglomération. Nous parlons dans cette assemblée fréquemment de vitesse commerciale des transports en commun. Je crois aussi qu'il faudrait parler parfois de vitesse politique. Et si on parle de vitesse politique, s'agissant de la desserte du Quadrant Nord-Ouest, force est de rappeler que nous avons décidé de lancer le tramway en 1996, nous l'avons inauguré à Bordeaux en 2004. En 2020, les presque 200 000 habitants du Quadrant Nord-Ouest n'auront toujours pas de transport en commun efficace. Alors, certes, des progrès importants ont été faits puisque nous avons décidé du BHNS, il y a déjà quelques années. Nous avons décidé de la Ligne D qui est en cours d'exécution, de son extension qui arrivera ensuite, mais pour l'instant, en 2020, pour les habitants de ce quadrant-là, et ce que je dis fait un peu écho à ce qui a été dit juste avant moi, pour l'instant, rien ne s'est passé, et la situation n'a toujours pas changé. Les temps de transport sont absolument insoutenables. Des enfants nous racontent toujours qu'ils ont mis une heure et demie, une heure et quart. Bref, une situation que nous connaissons tous, mais qui est véritablement insoutenable et intolérable.

Donc, ce petit rappel historique pour dire que l'on ne parle pas simplement de choses anecdotiques, on parle de gens qui, aujourd'hui, je ne parle même pas des nouveaux habitants, mais d'habitants anciens, ne sont pas correctement desservis par les transports en commun.

Je parle aussi d'un secteur qui est celui de l'agglomération où la croissance de la population sur ses différentes villes est la plus considérable, souvent de l'ordre de 10 % tous les 5 ans, ce qui est quelque chose d'assez fort et puissant. Donc, tout cela légitime que l'on s'y intéresse un petit peu, que l'on s'y intéresse de près, et que l'on veille à tenir autant que possible les délais que nous avons. Il se trouve que, pour desservir correctement ce quartier, on le sait bien, la seule ligne D, y compris la grande Ligne D étendue jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles ne suffira pas. Il faut une autre desserte, et cette autre desserte, c'est le BHNS. Et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles soutient cette desserte par le BHNS. Elle le soutient, et elle soutient surtout un temps qui ne continue pas à s'allonger. Le BHNS aurait dû arriver pratiquement en ce moment. Il n'arrivera au mieux que dans trois ans. Donc, il est impératif que l'on veille à tenir nos délais parce qu'effectivement nos habitants en ont besoin, ils ont besoin des deux systèmes de transport, et ils en ont besoin rapidement.

C'est la raison pour laquelle je voudrais d'abord remercier Nicolas FLORIAN dont je comprends parfaitement qu'il ait envie de s'assurer vis-à-vis de la population, et dans son rapport qu'il a avec la population, que toutes les pistes ont été explorées, que la solution qui est mise en œuvre est la meilleure possible. Je comprends parfaitement cela. Mais il aurait pu le faire d'une manière dangereuse pour le projet, en le retardant encore un peu plus et en nous demandant de décaler encore un peu plus sa temporalité. Il a su trouver un compromis qui est un compromis heureux entre cette préoccupation que je respecte et que je comprends, et les nécessités du projet qui sont celles de tenir les délais. Maintenant, il est urgent de ne plus décaler tout cela. Donc, moi, je comprends parfaitement ce qui est fait aujourd'hui. Je remercie tous nos collègues bordelais qui ont trouvé justement la bonne adéquation entre les impératifs d'un projet complexe et contesté. Je crois que nous sommes là dans quelque chose qui peut garantir que pour le Quadrant Nord-Ouest, les années 2023 et 2024 marqueront une rupture définitive avec une situation qui, honnêtement, mes chers collègues, je l'ai souvent dit dans cette enceinte, est une situation parfaitement honteuse. Je vous remercie. Je rappelle donc l'entier soutien de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à ce projet et à son calendrier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Maire. Gérard CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement. Je crois qu'il faut savoir raison garder. Et il faut que l'on puisse être certain, et *a priori*, on a eu les assurances aujourd'hui, que la ligne qui était fixée et le calendrier qui était fixé pour l'enquête publique soient maintenus. Une enquête publique, de toute façon, vous n'êtes pas sans le savoir, permet des ajustements, permet justement l'apport de modifications ou de suggestions. Je prends l'exemple de la Ville de Mérignac, on l'a bien fait pour l'enquête publique pour l'extension de l'aéroport où on a apporté, demandé des modifications. Elles ont été prises en compte. Elles auraient très bien pu ne pas l'être, mais elles ont été prises en compte par le Commissaire. Donc, là, ce qui importe pour moi, c'est que le délai de l'enquête publique soit maintenu. Maintenant, si le nouveau Maire de Bordeaux parce que c'est quand même de cela qu'il s'agit, souhaite échanger, souhaite prendre le pouls, et puis aussi prendre la pleine et entière responsabilité de ce projet, dans la mesure où cela ne le retarde pas, n'obère pas l'enquête publique, je pense que pour moi, il n'y a pas de polémique. Après, il y a des propos dans la presse, ceci, cela, peu importe. Je crois que ce qui compte, c'est ce qui a été dit aujourd'hui, soutien du projet, ce qui va être fait, mise en œuvre de l'enquête publique en heures et en temps. À partir de là, pour moi en tout cas, cela ne pose pas problème pour voter ce sujet.

Deux points rapidement, sur l'électrification, ce n'est pas l'électrification. On est sur du bus électrique. On n'aura pas *a priori* de caténaires si on est sur bus électrique, ce n'est pas tout à fait le même terme. Soyons vigilants puisque la technologie évolue rapidement, mais en même temps, on est quand même sur une ligne très longue, plus de 21 km, tout électrique. Il faudra bien savoir ce que l'on fait parce que la technique ne permet pas tout aujourd'hui. Cela, c'est le point de vigilance.

Aussi sur le 18 mètres et le 25 mètres, je le dis à Monsieur le Maire de Bordeaux, soyons prudents. Tous les BHNS qui ont été mis en œuvre ont beaucoup de qualité, mais ils ont un défaut, c'est qu'ils arrivent rapidement à saturation, vu leur succès. Même d'ailleurs certains BHNS ont été obligés de passer en tramway. Donc, on aura du monde, on aura du trafic, on aura de l'attractivité, et il est possible que 18 mètres, ce soit rapidement un peu court dans quelques années. Voilà. Il faut se garder la possibilité de pouvoir évoluer. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Pierre LOTHAIRE.

**M. Pierre LOTHAIRE** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je crois que tout le monde a l'air convaincu, c'est un très beau projet. Je tenais à le souligner. Christophe DUPRAT, Michel LABARDIN, les services avec Monsieur FONTAINE ont fait un gros travail de concertation sur le quartier. Ce n'était pas facile. Il y avait de grosses réticences à Caudéran, rappelez-vous, on a essuyé les plâtres au début. Aujourd'hui, les Caudéranais attendent le BHNS avec impatience, et la dernière réunion d'information, le 4 mars, a été très positive, notamment avec l'annonce du matériel électrique. Il est donc, à mon avis, et notamment de l'avis des Caudéranais, indispensable de relancer ce projet et de ne pas perdre de temps. Par contre, vous attendiez le « par contre », il reste des réticences. Des riverains inquiets. Madame DELAUNAY, je suis d'accord avec vous. Des riverains inquiets par le tracé, en intra-boulevards, on ne peut pas les ignorer. Et je crois que Monsieur le Maire, Nicolas FLORIAN, a raison de prendre le temps. Le temps, on a dit deux mois, afin de les écouter. Il a raison parce que c'est une opportunité à saisir, et puis, c'est dans son tempérament. Je crois que c'est cela qui défendra notre raison d'exister à Bordeaux. Cela va nous permettre d'apaiser la situation et de rassembler un maximum d'habitants autour de ce projet de BHNS. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Laurence DESSERTINE.

**Mme Laurence DESSERTINE** : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que c'est moi qui ai été le plus dans la soute parmi les élus ici présents, puisque c'est vrai que j'ai animé, avec les services de Bordeaux Métropole, plus de 50 réunions. Des réunions sous tous les formats, des réunions publiques, des ateliers thématiques, des ateliers de travail, des réunions avec les Directeurs des écoles, avec les parents d'élèves, avec les commerçants. Plus de 60 réunions ou échanges individuels aussi avec des personnes qui avaient besoin d'avoir des informations, qui avaient besoin d'être rassurées sur ce projet. Il est vrai qu'aujourd'hui, il est important pour tout le monde, que l'on soit Bordelais centre-ville, que l'on soit Caudéranais, que l'on soit habitant de la Métropole, que ce projet avance, et nous allons tous le voter sans remettre en question la volonté de rassurer certains habitants du quartier-centre. Lors des concertations, des expressions un petit peu contradictoires ont pu s'exprimer que ce soit sur les modifications de circulation dans le quartier, que ce soit sur le stationnement, que ce soit aussi sur le tracé. Et je trouve légitime, louable que Nicolas FLORIAN prenne le pouls de ces habitants du quartier qui ont besoin d'être écoutés, qui ont besoin d'être entendus. Et juste lui dire, et vous dire à tous que je l'accompagnerai dans cette consultation qui ne remet pas en cause le projet, mais qui va permettre juste d'écouter un peu tout le monde et d'échanger aussi avec les personnes qui ont besoin d'être rassurées, que ce soit sur le tracé ou sur les différentes contraintes liées à ce projet. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Nicolas FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Bien. Mes chers collègues, d'abord je remercie chacun d'entre vous pour la teneur de vos interventions, notamment les élus qui ne sont pas dans la majorité bordelaise, pour avoir peut-être exprimé plus que d'habitude leur soutien, et au projet, et au tracé. S'il y a eu au moins un mérite de l'exercice que nous pratiquons depuis ce matin, et depuis quelques jours, c'est que cela a permis à chacun de redire l'urgence, l'intérêt et le soutien que vous apportez les uns et les autres, c'est Madame DELAUNAY, c'est Monsieur FELTESSE, c'est Monsieur HURMIC, et au dispositif, et au tracé. Merci de cette prise de position, et dans le cadre de ce que je souhaite faire en termes de consultation, je vais peut-être mieux préciser les choses que ce que j'ai pu faire pour bien lever les doutes s'il devait y en avoir. Je vous remercie par avance de m'accompagner dans cette démarche, et d'être à mes côtés quand il s'agira de renouveler des échanges avec la population, et notamment les plus réticents, pour être celles et ceux qui, à ma droite ou à ma gauche ou vice-versa rediront combien le tracé actuel est important à vos yeux. Donc, cela, ce sera dans le cadre des échanges que nous aurons.

Je remercie aussi mes collègues maires notamment, au-delà de l'expression publique qu'ils viennent d'exercer, de rappeler l'urgence et l'intérêt de ce projet d'intérêt général, bien sûr. Et si je devais répondre, je ne vais pas répondre nommément aux uns et aux autres, si je devais répondre à mon collègue Maire de Floirac, c'est au regard du principe de la cogestion. Vous m'auriez dit à la limite que vous aviez été blessé d'apprendre dans la presse une position exprimée par le Maire de Bordeaux, et que vous auriez préféré l'avoir lors d'une réunion de Bureau, je l'entends, mais m'expliquer que c'est en vertu d'un accord de cogestion, c'est plutôt l'ancien monde, cher collègue. On aurait pu effectivement échanger là-dessus, mais moi, je ne me sens pas non plus lié, uniquement sur des contingences régies par des relations très politiques. Dont acte. Et je présente une forme d'amende honorable sur le fait que je me suis exprimé à l'extérieur avant d'avoir eu l'occasion d'en parler à l'intérieur, dont acte.

S'agissant des autres interventions, il faut aller vite, bien sûr, et c'est pour cela que j'ai demandé et proposé à mes collègues élus de la Ville de Bordeaux de voter parce que le projet, il est bon, il va dans le bon sens, et il faut aller vite. Si j'avais demandé de retarder de quelques semaines, de quelques mois la délibération, là, on prenait le risque de perdre beaucoup de temps, et l'enquête publique aurait été repoussée aux calendes grecques. Ce n'est pas la responsabilité qui est la mienne. Quand je dis que je veux consulter, les mots ont un sens. Moi, je ne remets pas en cause ce qu'il y a aujourd'hui dans l'enquête publique ou la concertation qui a été menée, chacun a pu s'exprimer là-dessus, je veux consulter les habitants concernés sur l'ensemble de Bordeaux, pas simplement sur la partie du tracé qui pose difficulté, sur l'ensemble de Bordeaux. Et comme le disait très justement Pierre LOTHAIRE, là où cela a été compliqué dans certains secteurs, il y a maintenant une adhésion. S'agissant de Monsieur HURMIC, entre ce qui est dit, et puis, après, par capillarité, ce qui arrive, il vaut mieux qu'il me demande à moi directement. Qu'il n'aille pas chercher un petit rapporteur pour savoir ce que j'ai pu dire au Bureau. Il suffit de m'appeler et de me demander j'aurais répondu, et je réponds maintenant : « J'ai dit cela, mais pas comme cela. » Ce que j'ai exprimé hier, c'est : moi, je demande une consultation, et je demande une étude sur d'autres tracés afin que cela nous permette, vu qu'il y a un consensus général, notamment des élus bordelais, de nous conforter dans l'idée qu'il n'y avait que ce tracé possible. Voilà ce que j'ai dit. La nuance est peut-être ténue, mais voilà ce que j'ai dit. Donc, pour bien rappeler aux uns et aux autres qui pourraient s'en inquiéter : il n'y a pas de volonté de ma part, de notre part de bloquer le projet, autrement on aurait fait différemment. Je ne veux pas être grandiloquent ou donner des leçons, mais enfin regardez ce qui se passe autour de nous, chers collègues. Regardez ce qui se passe autour de nous, si vous ne comprenez pas ou en tout cas si vous n'avez pas la conviction qui est la mienne qu'à un moment ou à un autre, on peut se réserver un petit espace de respiration sans remettre juridiquement en cause le projet. Pour répondre à Vincent FELTESSE, moi, je ne demande pas d'amendement sur la délibération. Cela aurait fragilisé juridiquement par rapport à l'enquête publique. Je veux juste retourner vers une partie des Bordelaises et des Bordelais pour leur dire : « Voilà, on a fait faire d'autres études. Elles sont opérantes, elles ne sont pas opérantes, et rediscuter avec eux. » Nos concitoyens ont besoin d'échanger et pas simplement au hasard de rencontres bilatérales dans une rue ou autour d'un commerce. Ils ont besoin d'échanger.

Je veux pouvoir débattre avec eux, et si c'est le cas, et j'imagine que c'est le cas, pouvoir dire qu'il n'y a pas d'autre solution possible. Voilà le sens de mon message. Donc, moi, je ne fragilise pas le projet. Autrement, on aurait demandé un report de la délibération ou on aurait demandé des amendements sur la délibération elle-même. On valide ce projet, et on demande simplement, au mois de juin, de me laisser le temps de me retourner vers les Bordelaises et les Bordelais. Vous m'accompagnerez, et j'en suis ravi puisque vous l'avez exprimé pour dire combien ce projet est utile, est important et que l'on ne le bloquera pas. Je voudrais remercier l'ensemble des Maires des paroles qu'ils ont eues pour comprendre cette démarche, et rassurer ceux qui sont peut-être un peu inquiets. Bon, il faudra qu'ils s'habituent des fois aussi à de nouvelles pratiques.

**M. le Président Patrick BOBET : Michel LABARDIN.**

**M. Michel LABARDIN** : Avant que le Président ne conclue, quelques mots. D'abord, moi, je veux insister sur le fait qu'il n'y a pas de retard. La feuille de route est là. Nous ne dérogeons pas au calendrier, et le dossier suit son cours. Pourquoi ? Nous relançons le dossier. Il y a eu un aléa juridique, le dossier est relancé, nous ne prenons pas de retard. La concertation a été ouverte. La concertation a été soldée. Une commune, le Maire de Bordeaux prend l'initiative de consulter les habitants, c'est tout à fait son droit tout au long du processus de vie d'un dossier. Il n'y a donc pas de retard. Première chose.

Deuxièmement, Vincent FELTESSE, je trouve, a eu des propos très péjoratifs sur le Schéma directeur des déplacements métropolitains. Comme si tous les projets étaient à l'arrêt. L'aéroport a été cité. On ne parle pas de la liaison bus extra-rocade, futur BHNS, circulaire, extra-rocade dont l'utilité va être extrêmement importante non seulement pour le secteur d'habitat, mais aussi pour l'activité économique. Saint-Médard a été citée. Bassens-Campus qui va être lancée. Je ne parle pas de la fin des livraisons, extension Ligne C, etc., etc. Lorsqu'il y a des difficultés, nous trouvons des alternatives, cela a été cité sur Gradignan – Cenon par les boulevards. D'autres concertations sont ouvertes qui s'originent dans les besoins des territoires. Le BHNS lui-même pourra franchir le Pont Simone Veil et préfigure la liaison de pont à pont qui est nécessaire. Bref, le Schéma directeur avance.

Et c'est mon troisième point, nous ne sommes jamais à l'abri des aléas juridiques, mais je trouve qu'il n'est pas convenable d'instrumentaliser les aléas juridiques pour démolir ce que nous avons patiemment construit. Il y aura demain d'autres aléas juridiques. De grâce, n'instrumentalisons pas ces aléas qui font partie de la vie des dossiers, en ayant toujours un regard péjoratif sur ce que nous faisons. Il y a un avenir pour tous les territoires. Il y a une graduation de la réponse. Il y a des temporalités. Malheureusement, il y a souvent des retards. Nous n'en sommes pas uniquement les responsables. Il faut s'adapter en permanence, mais je crois que les feuilles de route sont tracées, et pour ce qui est du projet aujourd'hui, la feuille de route, je le redis, ne souffre d'aucun retard puisqu'il y aura concomitance entre la vie du dossier et de l'enquête publique, et la consultation localisée, circonstanciée, délimitée, et datée qui aura lieu dans les prochaines semaines. Voilà Monsieur le Président.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur JAY, et je conclus aussitôt. Il avait levé la main depuis un moment.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, les investissements en transport en commun sont très lourds. Ils ont un gros impact fiscal immédiat et à long terme : l'amortissement des travaux de voirie, l'entretien, les coûts d'exploitation. C'est d'autant plus lourd que l'utilisateur, la personne transportée ne prend en charge qu'une partie des coûts du transport. C'est le contribuable qui paie la plus grosse part. C'est pour cela qu'il est très important de ne pas se tromper dans cet investissement. Ce nouveau dossier de déclaration d'utilité publique est une occasion de réfléchir de nouveau à cette énorme dépense. Profitons-en et pensons que nous nous engageons, que nous engageons les contribuables qui, si on en croit les manifestations violentes qui s'y déroulent depuis des mois, sont en rébellion.

Donc, ce que je voulais vous dire, c'est qu'à mon avis, il est urgent de réfléchir, et moi, je propose que l'on repousse cette décision. On a tous convenu que le trambus était plus adapté, moins cher que le tram, et je me pose des questions sur les nouveaux modes de transport, ceux que l'on sent venir, ceux que l'on voit apparaître, ceux qui sont déjà proposés, les transports de demain. Le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles ont vu la victoire du rail face à la diligence, et là, l'intelligence artificielle me laisse à penser que l'on va vers une révolution des transports avec des modes de transport plus petits, plus nombreux, sans itinéraire fixe, sans arrêts fixes, répondant à la demande. Ils se rapprocheront du taxi, d'ailleurs les taxis automatiques existent déjà. Donc, je pense qu'il est plus urgent de réfléchir à ces autres solutions, et si on fait un investissement de penser qu'il faudra peut-être le modifier assez rapidement.

Je profite de ce débat pour faire remarquer qu'encore une fois, nous avons dans ce dossier une attaque inutile contre l'automobile et les automobilistes. Le projet tel qu'il est, supprime des stationnements, rend la circulation difficile dans Bordeaux, et je pense que ce n'est pas

une bonne chose, c'est une très mauvaise chose pour l'activité économique et aussi pour le confort de nos concitoyens qui habitent Bordeaux. Quel est notre but ici ? Notre but n'est-il pas d'être au service des habitants ? Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Bien. Monsieur JAY, je vais répondre tout de suite, et puis je conclurai globalement. Vous mettez le dossier sur le plan économique et financier, mais je vous réponds très simplement : un BHNS, c'est le quart en termes d'investissement, et c'est la moitié en termes de fonctionnement par rapport à un tram. Donc, dans ce domaine, vous devriez être satisfait de ce qui est proposé en considérant le service qui est rendu et toutes les populations qui vont être intéressées par cela.

Pour conclure très simplement, je vais reprendre pratiquement les propos de Monsieur LABARDIN, qui a été parfaitement clair. On ne prend pas de retard. Cette concertation, elle a été faite, on ne revient pas dessus. Ce dont parle le Maire de Bordeaux, et je crois que Jean-Jacques PUYOBRAU l'a dit, je l'ai dit hier en Bureau c'est d'une consultation. Ne confondons pas consultation et concertation. La concertation, elle est faite. On n'y revient pas encore une fois. Il s'agit d'enquête publique maintenant. On est en temps masqué. La consultation en parallèle à Bordeaux va se faire. Les choses sont tout à fait claires. Il n'y a pas à discuter. Je ne vois pas où est la difficulté ou juridique ou de fragilité quelconque. Il pourrait y en avoir une, et je me tourne vers Monsieur le Maire de Floirac. Soyons quand même attentifs à nos propos. Ce qui est proposé aujourd'hui ne va pas au-delà de la gare. Attention. Cela n'a pas été prévu au tout départ d'aller à l'extension Paludate, et jusqu'à l'ARENA et encore moins à Artigues. C'est décidé avec le projet de Bordeaux Euratlantique. C'est décidé, on ne reviendra pas là-dessus, mais attention, il ne faut pas penser que c'est inscrit dans le BHNS aujourd'hui parce qu'autrement, on se fragilise terriblement sur le plan juridique. Le projet qui est présenté ne bouge pas. Nous aurons des extensions, ensuite. Cela, c'est entendu. Je pense qu'encore une fois, ce qui est demandé ce matin est extrêmement simple, très limpide, il a fallu beaucoup de temps pour que tout le monde comprenne ce qui était présenté. J'espère que, cette fois, vous avez parfaitement compris et que nous pouvons voter.

Je mets cette délibération aux voix.

**M. Vincent FELTESSE** : Je voudrais une explication de vote, Monsieur le Président.

**M. le Président Patrick BOBET** : Oui, allez-y.

**M. Vincent FELTESSE** : Déjà pour répondre à Nicolas FLORIAN, j'irai en réunion publique avec lui, je n'ai aucun problème puisque je suis pour ce projet.

Deuxième point, de manière peut-être étonnante, je vais m'abstenir sur cette délibération. Je ne comprends pas ce que l'on fait. Ou il n'y a aucun aléa juridique et on dit aux Bordelaises et aux Bordelais : « De toute façon, cela ne bougera pas. » Ou on affirme que le Conseil métropolitain, Nicolas FLORIAN est aussi Vice-Président de la Métropole, dans l'exécutif, dit : « Je peux bouger », et une enquête publique cela peut bouger, mais c'est quand même rare que ce soit l'exécutif qui fasse bouger les choses. Donc, là, pour moi, il y a quelque chose qui ne tient pas. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de retard. Le BHNS devait être livré en 2019 ou 2020, il va être livré en 2023 ou 2024.

**M. le Président Patrick BOBET** : La raison, on la connaît, elle est juridique.

**M. Vincent FELTESSE** : Attendez, bien sûr qu'il y a du retard pour les habitants. Au dernier Conseil, on était sur le Pont Simone Veil qui, lui aussi, prend du retard. Vraiment, il faut que l'on fasse attention, et c'est pour cette raison que j'ai une interrogation profonde sur cette délibération. Et même si je soutiens le projet, c'est une abstention d'alerte. Et après, moi, je suis prêt à aller à Saint-Seurin, Croix-Blanche pour dire que, de toute façon, je soutiens ce projet depuis le début.

**M. le Président Patrick BOBET** : Madame DELAUNAY, explication de vote aussi, mais si c'est la même chose, ce n'est pas la peine.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Emmanuelle AJON et moi, au nom du Groupe Socialiste, également, nous nous abstenons parce que Monsieur le Président, vous ne nous avez pas donné la réponse précise que nous vous demandions : « Oui ou non, il n'y aura aucune modification du trajet, et vous pouvez voter pour ce trajet ». Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Je vous rappelle que consultation n'est pas concertation.

**M. Pierre HURMIC** : Une explication de vote. Pour moi, les choses sont très claires. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, cela ne sera pas une consultation, c'est un miroir aux alouettes que vous proposez aux Bordelais. Cela ne change strictement rien à ce qu'était mon vote initial. Donc, je continue, et notre groupe continue à voter pour la délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Abstention ? Vote contre ? Vote pour ? Merci mes chers collègues.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur JAY**

**Mme Anne WALRYCK** : Monsieur le Président, nous passons à la délibération suivante, présentée par Jean-François EGRON puisque j'ai bien compris qu'on la gardait dans les délibérations dégroupées : « Télétravail – Réajustement du nombre de jours ouverts au télétravail ».

#### **M. EGRON**

**(n°36) Télétravail - Réajustement du nombre de jours ouverts au télétravail - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons contre cette délibération, car sur ce sujet, nous constatons un recul dans les modalités de mise en œuvre. En effet, après la décision d'exclure les encadrants de ce dispositif, vous nous proposez aujourd'hui de réduire à un seul jour par semaine la possibilité de télétravailler tandis qu'auparavant, il était possible pour les agents de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine. Cette décision, vous le dites, est motivée dans la délibération par les arguments que vous avez rappelés, Monsieur le Vice-Président : le fait que cela concerne peu de personnes à ce jour, et aussi le souci de préserver la bonne insertion des agents dans leur collectif de travail. Nous ne comprenons pas ce réajustement. Les agents concernés par le télétravail deux jours par semaine, avaient l'accord de leur supérieur hiérarchique même s'ils étaient peu nombreux. Et surtout, le télétravail constitue une modalité tout à fait intéressante pour au moins trois raisons que je rappellerai :

- réduire le temps de déplacement de l'agent pour faciliter la conciliation entre sa vie de famille et sa vie professionnelle ;
- inscrire la Métropole dans une stratégie de développement durable, les flux de déplacement ainsi économisés constituant un levier pour réduire la pollution et la congestion de notre agglomération ;
- améliorer le management et l'organisation du travail en responsabilisant l'agent, en favorisant le management par objectif et une meilleure efficacité au travail.

Pour nous, ce retour en arrière est d'autant plus surprenant que le télétravail est souvent présenté comme une des solutions majeures pour pallier les difficultés de déplacement sur la Métropole, et il est souvent question d'inciter les entreprises à le mettre en œuvre.

Vous-même, Monsieur le Président, lors de votre discours du 7 mars dernier, vous aviez d'ailleurs évoqué la mise en place d'un Bureau des temps parmi les perspectives de travail de cette fin de mandat. Nous regrettons donc que la présente délibération envoie un message négatif de notre administration en limitant encore plus les possibilités pour les agents de recourir au télétravail.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, de plus en plus d'agents de notre établissement sont contraints d'aller se loger à l'extérieur, parfois loin de notre Métropole compte tenu de la pression immobilière que nous connaissons sur notre territoire. Aussi, de nombreux agents ajoutent à leur journée de travail des temps de parcours domicile-travail conséquents. Le télétravail dans certains cas, quand le métier le permet, peut apparaître comme une solution pour alléger cette contrainte de transport quotidien. Ce doit être une solution bien encadrée, et ne pas favoriser une connexion au-delà des heures de travail de ces personnels avec leur responsable de service. Nous avons bien conscience que le télétravail pose des contraintes d'organisation dans les services, mais si se loger au sein de la Métropole et près de son lieu de travail pour nos agents était moins coûteux, sans doute n'aurions-nous pas besoin de recourir à cette organisation du travail. Mais aujourd'hui, nous souhaiterions que la Métropole soit plus à l'écoute des demandes nombreuses de télétravail pour ainsi faciliter la vie professionnelle de nos agents. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Veuillez répondre Monsieur EGRON pour commencer, je conclurai éventuellement.

**M. Jean-François EGRON** : Oui, deux remarques, Monsieur le Président.

Le premier point que j'ai omis tout à l'heure, mais c'est très important, c'est le cas particulier des personnes qui ont demandé le télétravail pour raison de santé et qui peuvent avoir l'intégralité de la semaine en télétravail. Cela, c'est une mesure importante.

Le deuxième point, c'est d'indiquer que la situation n'est pas bloquée puisque nous allons avoir un groupe de travail sur le sujet avec les organisations syndicales et que l'administration va également travailler avec l'ensemble des managers pour voir dans quelle mesure on peut revenir à un nombre de jours qui soit celui que vous indiquez, Madame. Voilà Monsieur le Président.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Sur le plan plus philosophique, il ne faut pas opposer l'économie des transports à l'organisation elle-même du travail, bien sûr, ce sont deux choses qui sont importantes dans les deux cas. Organiser le travail quand on est absent deux jours sur cinq, c'est un peu compliqué. Je comprends aussi l'économie de transport que cela suppose d'être en télétravail. Mais il y a aussi la réalité des chiffres. On sait aujourd'hui que pratiquement 97 % de nos agents qui font du télétravail ne le font qu'une journée. Ils le font déjà. Ce n'est pas nous qui les empêchons, c'est leur choix. Donc, je pense qu'il y a une très large majorité pour cette proposition-là. Il faut aussi constater que malgré tout, le télétravail se développe énormément à la Métropole puisque nous étions, à sa mise en place en 2013, à une trentaine d'agents, et nous sommes actuellement à 162. Donc, cela s'est quand même très largement développé, et c'est ce qui m'intéresse beaucoup. Je maintiens cette proposition de rester à une journée de télétravail par semaine pour la Métropole.

Nous nous prononçons, mes chers collègues. Vote contre ? Abstention du Groupe Communiste. Abstention également de Monsieur JAY ? Vote contre Madame CASSOU-SCHOTTE, c'est ce que j'avais compris, de votre groupe ? Très bien. Et vote pour du reste du Conseil. Merci mes chers collègues.

#### **Majorité**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE**

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur le Secrétaire adjoint.

**M. Alain ANZIANI** : Délibération n°45, présentée par Monsieur MANGON : Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux.

#### **M. MANGON**

**(n°45) Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux (PSMV) - Application des dispositions de la loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) - Décision - Validation**

**M. Jacques MANGON** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le rapporteur. Monsieur JAY, vous aviez demandé le dégroupement de cette question.

**M. François JAY** : Oui d'une façon générale, je pense que l'intervention de l'administration ou des politiques publiques est un peu trop importante et qu'il faut plus de liberté à nos concitoyens. Donc, discriminer les localisations commerciales, etc., j'ai l'impression que la pression et les réglementations sont trop importantes, et c'est pour cela que je vais voter contre cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Oui, enfin la liberté d'installation dans nos villes est quand même très importante, et quand on a un texte qui nous permet de limiter certains abus de commerces bruyants, bars, boîtes de nuit, ainsi de suite, qui perturbent le quartier, c'est peut-être là une chose qu'il faut saisir, dont il faut s'emparer malgré tout pour la sérénité plus générale. Quand on est sur une loi qui nous permet de maintenir au contraire le petit commerce ou l'artisanat, cela, c'est une bonne chose. Donc, sans être liberticide, je crois que les élus ont besoin parfois d'avoir quelques petits outils pour mieux gérer leur quiétude, leur tranquillité publique, leur commerce et leur artisanat. Moi, je trouve que cela va plutôt dans le bon sens. Encore une fois, c'est une faculté, ce n'est pas une obligation. C'est bien de pouvoir avoir quelques outils à disposition. Moi, je suis résolument favorable à cette délibération, bien au contraire.

Nous nous prononçons mes chers collègues. Abstention Monsieur JAY ou contre ? Abstention, c'est cela. Le reste du Conseil, favorable, j'imagine ? Merci mes chers collègues.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Mme Anne WALRYCK** : Délibération de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : « Bordeaux – Lormont – Cenon – Brazzaligne – Projet de reconversion ferroviaire en promenade paysagère – Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain. »

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°50) Bordeaux - Lormont - Cenon - Brazzaligne - Projet de reconversion ferroviaire en promenade paysagère - Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - Décision - Autorisation**

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. C'est aussi une réponse en complément à Vincent FELTESSE, pour la Rive Droite. Je pensais que notre ami Michel LABARDIN allait vous donner cet exemple, mais bon je le rajoute au pot commun, bien évidemment.

Il y a, je crois, des demandes. Pierre HURMIC, Bernard JUNCA, merci.

**M. Pierre HURMIC** : Une minute et demie en ce qui me concerne. Juste pour dire que, bien entendu, nous sommes heureux d'accompagner notre Vice-Président Clément ROSSIGNOL-PUECH à l'occasion de cette délibération qui, effectivement, est pour nous importante. Ce projet présente un intérêt indéniable : la création d'un nouvel espace public, à la fois un espace de vie, de jeux, un espace naturel, et surtout un espace de liaison, de déplacement urbain avec une véritable continuité écologique, comme Clément ROSSIGNOL-PUECH vient de le rappeler. Il faut le dire aussi dans un quartier qui va bientôt être densifié par plusieurs projets immobiliers. Le caractère réversible et évolutif, je pense que c'est bien d'insister là-dessus, c'est l'un des atouts de ce projet, car on ne sait pas exactement quels seront les besoins urbains des années qui viennent. Il faut faire en sorte que ce projet reste évolutif et réversible. Il répond au fait que de plus en plus d'habitants de notre Métropole aspirent à plus de nature, d'arbres et à une ville durable. Donc, c'est des projets, à mon avis, de ce type qu'ils attendent de nous.

En ce qui concerne l'aspect déplacement, et je terminerai là-dessus, ce projet facilite la faisabilité d'une liaison urbaine en préservant l'emprise foncière pour le futur avec un transport en site propre utilisant les voies ferrées ou non d'ailleurs, et nous considérons que cette liaison de pont à pont doit être rapidement précisée et anticipée afin de la mettre en œuvre dès l'ouverture du Pont Simone Veil. Ce souhait est motivé par l'urgence des mobilités dans ce quartier où de nombreux projets immobiliers affichent des livraisons dès 2020, en particulier les programmes Bastide-Niel et Brazza, mais aussi à Lormont. C'est quand même 40 000 nouveaux habitants qui sont attendus Rive Droite d'ici quelques années, et je pense qu'ils attendront impatiemment la réalisation de cette Brazzaligne.

Enfin, un dernier mot en ce qui concerne la promenade paysagère qui, pour le moment, est conçue sous la forme d'un espace partagé piétons-cyclistes. Nous considérons qu'il est dommage que deux espaces distincts n'aient pas été prévus. Il serait bénéfique à terme, lors de la mise en place des aménagements du transport collectif en site propre (TCSP), qu'une piste uniquement dédiée aux cyclistes soit prévue pour éviter un certain nombre de conflits d'usage qui sont de plus en plus fréquents en ce qui concerne cette cohabitation entre piétons et cyclistes. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Ce projet est évolutif, c'est bien évident. Bernard JUNCA.

**M. Bernard JUNCA** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais à mon tour me réjouir de la finalisation de ce projet, de son utilité, bien sûr, et de sa qualité. Il fait partie, et nous en sommes tous persuadés de ces nouveaux gestes urbains déjà accomplis par d'autres grandes métropoles en France et l'étranger.

Je vous propose de déplacer un petit peu l'objectif vers le Quadrant Nord-Ouest pour une photographie comparative avec la Ligne verte ; un projet qui va permettre de rejoindre l'ancienne gare de Ravezies, au quartier de Sainte-Germaine et qui est un projet porté par les communes de Bruges et du Bouscat, mais qui, vous le verrez, concerne beaucoup plus de communes. La similitude entre les deux clichés est assez troublante. Brazzaligne et Ligne verte ne sont pas seulement cousines, à mon sens, elles sont quasiment sœurs puisque non seulement elles ont la même taille, 3 km, mais surtout parce que lorsque l'on évoque les critères qui ont permis de classer le dossier Brazzaligne en opération d'intérêt métropolitain, la Ligne verte, coche aussi quasiment toutes les cases, et je pense que Brigitte TERRAZA dans son intervention ne dira pas autre chose. J'essaie de les énumérer.

Tout d'abord, Bordeaux Métropole accompagne les mutations foncières liées aux désaffectations programmées des grands équipements ferroviaires. C'est le cas de la Ligne verte puisqu'elle s'inscrit sur un espace qui a fait l'objet d'une cession de la part de la SNCF. Elle est toujours dans le programme « 55 000 ha pour la nature ».

Deuxième critère, le projet de Brazzaligne concerne Bordeaux, Cenon, Lormont, il a donc un caractère intercommunal. La Ligne verte est portée par Bruges et Le Bouscat, tangente la Ville de Bordeaux et est utile à beaucoup d'autres communes du Quadrant Nord-Ouest qu'elle dessert.

Troisième critère, la Brazzaligne est accompagnée de l'intégration future d'un TCSP. C'est déjà le cas pour la Ligne verte qui longe et croise la Ligne C de tramway, et se caractérise par une intermodalité très forte puisqu'elle rejoint dans le quartier Sainte-Germaine la future Ligne D, et va déboucher sur la future halte ferroviaire du chemin de fer de ceinture. Bien plus, elle joue un rôle majeur dans le Schéma des déplacements doux, cher aussi à Brigitte TERRAZA puisqu'elle permet aux cyclistes provenant du Quadrant Nord-Ouest de quitter la Route du Médoc et ses aléas quelquefois, pour se retrouver à Bordeaux Nord en moins de 10 minutes selon d'ailleurs la vigueur de leurs coups de pédale.

Donc, on le voit ces deux sœurs que j'évoquais, tout à l'heure, ont tous les attributs de la jumeauté. Elles ne sont séparées que par une troisième ligne qui est la ligne budgétaire puisque la Ligne verte n'est portée que par Bruges et Le Bouscat avec une contribution, il faut le rappeler du contrat de développement (CODEV) qui atteste d'ailleurs de son caractère intercommunal.

Alors, Monsieur le Président, au titre de l'ADN commun de ces deux projets, je souhaiterais que l'on puisse examiner la possibilité de classer le projet de Ligne verte en opération d'intérêt métropolitain. On évitera ainsi, en référence avec sa lointaine cousine new-yorkaise qu'elle ne soit considérée que comme la *down line* de notre agglomération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup. Vous avez parlé après Pierre HURMIC, mais vous pourriez être avocat, mon cher collègue. Brigitte TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui, je ne me suis pas du tout coordonnée avec notre collègue, mais évidemment je vais aller dans ce sens. Je vais, dans mon intervention, aussi parler de ma vice-présidence.

Ce projet de Brazzaligne, c'est une formidable opération intercommunale au bénéfice de la mobilité douce, de la nature et de la biodiversité. C'est donc logique que l'on propose son classement en opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, et je me réjouis que ce dispositif appuie un projet de nature. Voici en effet une voie réservée aux deux roues et piétons de 3 km pour un montant estimé de 3 272 000 euros. En ma qualité de Vice-Présidente en charge des mobilités alternatives et des pactes de mobilité, je souhaiterais que l'on réfléchisse ensemble à mailler notre Métropole de projets équivalents, de façon à passer à un niveau supérieur en termes de politique vélos-piétons. Le coût au kilomètre est infiniment moins cher qu'un kilomètre de tramway même s'il faut du tramway aussi, bien sûr. La vitesse commerciale d'un tram est de 20 km environ. C'est la même chose pour un vélo à assistance électrique ou même pour un vélo normal, comme le disait Bernard JUNCA, en fonction de la vigueur du coup de pédale. Et, en plus, l'entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel roulant pour le vélo sont à la charge de l'utilisateur. Les avantages au niveau santé et qualité de vie ne sont plus à démontrer. Il faut que la Métropole y mette les moyens juridiques et financiers, comme elle le fait pour le tram, pour traduire ainsi une véritable volonté politique dans la continuité du Plan vélo que nous avons voté.

Maintenant, en ma qualité de Maire de Bruges, je ne peux m'empêcher effectivement de regretter le traitement différent qui est fait au projet de Ligne verte reliant sur 3,2 km la Place Ravezies au Bouscat à la future halte ferroviaire Sainte-Germaine Ligne D en passant par une ZAC et deux projets 50 000 logements sur Bruges. Je suis sûre que le Maire de Bouscat, et j'en ai eu la confirmation en écoutant Bernard JUNCA, partage ce sentiment. Même longueur, cela a été rappelé, même origine, « 55 000 ha pour la nature », projet intercommunal, enjeux multiples, utilisation réversible d'une friche ferroviaire également pour la Ligne verte, renaturation, végétalisation des parcelles limitrophes, talus et voies ferrées, cheminements doux, éclairage minimaliste et accès divers pensés pour tous les publics. La différence majeure, cela a été souligné, c'est le financement.

Il aurait tout aussi bien pu être qualifié d'OIM également et financé en tant que tel par Bordeaux Métropole. Et je réitère donc, Monsieur le Président, ma demande exprimée, il y a un an auprès de notre collègue Clément ROSSIGNOL-PUECH, Vice-Président en charge de la nature, que la Métropole étudie cette possibilité de participer de façon beaucoup plus significative à ce projet, et je vous ai d'ailleurs saisi par courrier en ce sens.

**M. le Président Patrick BOBET** : Courrier qui est arrivé effectivement, que j'ai pu lire. Madame BLEIN, puis Monsieur TOUZEAU.

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous savons qu'une ville dans son évolution est faite de créations, d'agrandissements, mais aussi de renouvellements sur elle-même. L'histoire de notre agglomération en est l'illustration et les fouilles archéologiques tendent à montrer combien notre ville s'est régénérée sur elle-même.

Nous sommes, avec ce dossier de Brazzaligne, sur un exemple typique qui illustre notre capacité à nous ré-emparer de friches existantes même si celles-ci sont plus récentes. Pour notre part, nous sommes très attentifs à cette ligne depuis de nombreuses années pour faire en sorte notamment qu'elle continue à jouer son rôle de fret pour les grands moulins. Travailler à mettre la nature en ville, créer des espaces de respiration nous paraît tout aussi essentiel, et en ce sens, le dossier qui nous est présenté nous semble très intéressant. Cependant, sans faire aucun procès d'intention à quiconque, nous avons trop pris l'habitude dans cet établissement d'opposer nature et développement du ferré. Nous pensons qu'il faut travailler aux deux, et arrêter de lever des voies dont nous pourrions avoir besoin à court terme. Je sais que ce n'est pas l'objet de ce dossier. Cela nous a été répété à plusieurs reprises, mais permettez-nous d'être méfiants en rappelant que nous avons été capables de supprimer une gare en cœur d'agglomération qui permettait aux Médocains d'arriver à Bordeaux sans faire le tour de la Métropole. Oui, aménageons des espaces de nature, mais portons aussi de grandes ambitions pour le transport. Cette ligne, outre son caractère de fret, peut à moyen terme être utile aux déplacements des habitants dans un nouveau quartier de 40 000 habitants. Un tram-train, par exemple, pourrait être un outil répondant aux besoins de déplacement des habitants de la plaine Rive Droite avec pourquoi pas des prolongements hors Métropole. Donc, oui à des aménagements qui permettent d'améliorer la vie des habitants, mais ayons de l'ambition pour ces espaces que nous ont légués nos aînés afin qu'ils répondent au mieux aux besoins d'aujourd'hui. C'est donc avec la plus grande vigilance que nous suivrons ce dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Monsieur le Président, tout a été dit, tout a été bien dit et partagé. Je voudrais simplement souligner le très, très gros travail qui a été effectué, au cours de ces dernières années, et piloté dans le cadre de la délégation. Ce gros travail intercommunal peut vraiment être qualifié d'exemplaire. Vous l'avez souligné, friches industrielles, une colonne vertébrale verte qui permet également de conserver, pour l'avenir, par le caractère réversible, des possibilités sur les transports et dans l'histoire de cette Rive Droite, aller jusqu'à la gare d'Orléans en utilisant le ferroviaire. Les plus belles routes se font souvent sur le chemin des écoliers et sur les voies qui ont été tracées. Il me semble important de souligner que c'est un geste fort. Beaucoup de projets d'habitat, beaucoup de projets de développement se situent et vont se situer là, et grâce à ce travail sur la Brazzaligne, c'est le lien avec le Parc des Coteaux, c'est le lien jusqu'au Pont de pierre, ce sont des possibilités de liaison de pont à pont. Et puis, c'est un geste fort qui conduit naturellement, comme cela a été souligné par Brigitte TERRAZA à l'instant, à travailler sur des cheminements doux, à des perspectives d'utiliser ces cheminements par les pistes cyclables, et à situer les projets, liés et retournés vers cette colonne vertébrale verte. C'est ce très gros travail, et Clément ROSSIGNOL-PUECH le pilote de main de maître, qui nous permet aujourd'hui d'ouvrir vraiment de belles perspectives, et qui, avec les évolutions autour, permet effectivement d'être relié avec d'autres priorités, qui, on le voit bien, sont tout à fait dans la cohérence et dans la complémentarité.

Je crois que là on peut souligner le remarquable travail porté par la Métropole, et les possibilités de bien communiquer, d'extérioriser ce qui est de l'excellence.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup. Jacques MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je partage une grande partie de l'intervention qui a été faite par Madame BLEIN tout à l'heure. Je l'avais exprimé en commission urbanisme, je crois en effet que ce projet est tout à fait remarquable. Il part d'un ressenti global des besoins de nos concitoyens qui est très juste, et d'une nécessité sur la Rive Droite qui est très pertinente.

En même temps, comme nous l'avons vu trop souvent sur l'agglomération, les vérités d'un jour ne sont pas celles que l'on voit 30 ans après, et il devient absolument nécessaire, dans l'action publique, compte tenu des coûts qui sont les nôtres, de prévoir que l'on ne détruit plus. Il faut arrêter de détruire. C'est une hérésie en termes de fonds publics. Il faut remanier, repenser, mais ne plus détruire. C'est de l'argent qui est perdu de manière abrupte. En même temps, nous voyons bien la difficulté qu'il y a à aménager des itinéraires ferroviaires sur notre agglomération, dont je crois que cette délibération souligne la réversibilité. Nous savons bien pour autant que la réversibilité en matière d'aménagements qui sont très fréquentés par les riverains et les usagers est souvent purement théorique. Mais dans la pratique, il est très difficile d'obtenir que des riverains qui se sont approprié des cheminements puissent accepter que l'on revienne en arrière.

Donc, je souhaiterais que l'on soit très attentif à ce que, demain, on ne soit pas obligé de constater dans 20 ans que l'on ne pourra pas desservir des populations importantes de la Rive Droite parce que nous aurons fait l'abandon d'une ligne qui pourrait avoir son utilité. C'est prévu, semble-t-il, aujourd'hui. Mais je sais que ce type d'équipement glisse rapidement et que dans deux ou trois ans, on va nous demander des équipements complémentaires qui parachèveront l'ensemble, et qui rendront cette réversibilité impossible. Donc, même si aujourd'hui nous savons bien que la SNCF va y veiller, pour combien de temps ? Je voulais attirer l'attention de tous : soyons très prudents là-dessus.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un beau projet. Les lignes de chemin de fer ne sont jamais très belles. Et pour la nature, ce sont souvent des zones de mort du fait des pesticides qui y sont employés en masse. Il paraît que la SNCF serait l'un des plus gros pollueurs de France. Le montant dépensé ici, ramené au mètre carré aménagé, semble bon marché. Je me pose toutefois quelques questions.

D'abord sur la convention à signer avec Réseau Ferré. La date d'échéance prévue est le 31 août 2020, à moins que je me sois trompé, sans tacite reconduction, cela paraît court. Elle pourrait être prolongée de 5 ans, mais quelle assurance en avons-nous ?

Autre question, qui n'est pas propre à cet aménagement particulier, c'est la question du coût annuel d'entretien de ces nouveaux espaces.

Autre question, la convention prévoit d'éventuelles sous-occupations. Cela suggère que peut-être une utilisation économique pourrait se greffer sur ce nouvel espace. C'est une bonne piste, mais dans ce cas, est-ce vraiment à la collectivité de s'occuper directement de cet espace ?

Je voudrais finir sur le problème de la circulation en Rive Droite, et de la desserte des ponts. C'est bien notre responsabilité. Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire d'améliorer les raccordements des ponts côté Rive Droite ? Le seul pont ayant une vraie pénétrante, le Pont de pierre, est interdit à la circulation automobile. Alors que ferons-nous pour mieux desservir les ponts ? Finir la ceinture des boulevards, à mon avis, côté Rive Droite, est urgent.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci pour cette intervention. Pour être très synthétique, je pense que tout le monde est d'accord sur cette proposition du Brazzaligne qui est quelque chose de tout à fait important avec les réserves ou le « en même temps », qui sont apportés par les uns ou par les autres. Quant à la question qui est posée par les deux villes de Bruges et du Bouscat, je pense que l'on va regarder cela d'un peu plus près pour voir s'il y a des règlements d'intervention de certains services qui pourraient rééquilibrer ces deux opérations qui n'ont pas tout à fait la même histoire malgré tout. On comprend bien que la Brazzaligne procède d'une démarche plus économique d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) qui est à proximité avec une perspective de TCSP, on n'est pas tout à fait dans le même débat. C'est peut-être pour cela que les deux dossiers ont été menés différemment par des services différents, et ceci explique cela. On va essayer de revoir un peu le règlement intérieur.

Clément ROSSIGNOL-PUECH, pour confirmer ou compléter ?

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Quelques mots. Je ne me permettrai pas de compléter mais il faut dire que c'est grâce à ce projet, et donc à la convention que nous avons signée avec la SNCF que l'on va pouvoir faire rouler un TCSP. C'est grâce au projet Nature qui répond à une demande des habitants de nature en ville, mais aussi à une nécessité d'augmenter et de préserver la biodiversité sur notre territoire que nous allons pouvoir faire rouler un TCSP. C'est grâce à la nature que nous aurons un TCSP sur cette Brazzaligne.

Dire également que l'on va regarder les enjeux de pistes cyclables en site propre pour éviter les conflits d'usage sur la Brazzaligne ou peut-être juste à côté. Ce n'est peut-être pas forcément cohérent d'avoir une piste en site propre sur la Brazzaligne.

Dire également que, grâce à la convention d'usage, on va éviter d'avoir une barrière tout du long, à l'intérieur de la Brazzaligne, que la SNCF voulait positionner pour 2 millions d'euros à charge de la Métropole entre la voie ferrée et l'espace planté. Parce que nous, on sait faire du tramway en milieu urbain sans barrières.

Enfin, nous avons assisté à un joli plaidoyer des villes du Bouscat et de Bruges sur la ligne coulée verte Ravezies - Sainte-Germaine. J'avais déjà été sollicité pour que ce soit une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM). On peut évidemment y travailler. Après, je me rapprocherai évidemment de notre nouveau Vice-Président aux finances qui donnera son avis puisqu'il y a des enjeux importants, mais sur le principe évidemment je suis d'accord.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci.

Nous nous prononçons. Est-ce qu'il y a des abstentions sur cette proposition ? Abstention du Groupe Communiste. Vote contre ? Non. Merci mes chers collègues.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Mme Anne WALRYCK** : Délégation de Patrick PUJOL, je propose de regrouper la présentation des délibérations 53 et 54 puisque les deux ont trait à l'opération de requalification générale de l'avenue Édouard Bourlaux avec pour la première délibération, l'arrêt du bilan de la concertation réglementaire, et pour la seconde, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique.

#### **M. PUJOL**

**(n°53) Villenave d'Ornon - Opération de requalification générale de l'avenue Edouard Bourlaux - Arrêt du bilan de la concertation réglementaire - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision**

#### **M. PUJOL**

**(n°54) Villenave d'Ornon - Opération de requalification générale de l'avenue de Edouard Bourlaux - lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Autorisation**

**M. Patrick PUJOL** présente les dossiers

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je crois que c'est une demande de dégroupement de votre voisin de gauche, Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues, cher voisin de droite. C'est un beau projet, mais l'enjeu est un peu autre, c'est-à-dire que l'on peut regretter une percussive des calendriers entre un projet qui est porté par la Ville de Villenave-d'Ornon depuis le début des CODEV, c'est-à-dire presque 10 ans, et actuellement une concertation qui a lieu sur plusieurs communes - Bordeaux, Talence, Gradignan, Pessac - de transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) ou de TCSP pour le dire plus simple, entre le centre hospitalier universitaire (CHU), le Campus Talence Thouars et Gradignan Malartic.

J'ai fait la demande au nom des habitants du Sud de l'agglomération, en tout cas un certain nombre et même au-delà, de rajouter à la concertation un barreau qui permettrait de relier les trois lignes du tramway. C'est-à-dire que, pour l'instant, il y a dans ce projet de TCSP pertinent deux lignes, la A et la B. Si on venait rajouter un barreau de 2,5 km - c'est assez modeste en termes de longueur – on pourrait accrocher la 3<sup>e</sup> ligne de tramway, c'est-à-dire la ligne C. Et donc se rapprocher de la halte ferroviaire de Villenave-d'Ornon, de la Gare de Bègles, et raccrocher également la Gare de la Médoquine à Talence. Cela rapprocherait également le futur site de Robert Picqué qui est amené à évoluer avec un grand nombre d'emplois et d'activités. On sent bien qu'il y a une vraie pertinence d'avoir enfin une ligne proche des boulevards circulaire parce que cela serait une des premières. Il y a une étude en cours, cela a été acté, pour inclure ce barreau à la concertation en septembre. On se dit qu'acter de suite la déclaration d'utilité publique (DUP) pour un projet tel qu'il est décrit, c'est peut-être un peu rapide. Malgré le fait que le Maire et les habitants de Villenave-d'Ornon attendent depuis 10 ans, on le comprend bien. Nous sommes dans une difficulté. Il y a bien la Corol 34, on va me dire qu'il y a déjà un bus qui relie les 3, la Corol 34. Mais la Corol 34, sa fréquence de passage est de 30 minutes en heures de pointe pour un temps de trajet de 20 minutes pour relier les trois lignes de tram. On voit bien que ce n'est pas pertinent, on n'est pas dans du TCSP. Là, l'idée, par exemple, du TCSP, c'est plutôt 5 minutes, 5 à 10 minutes, et puis, les temps de trajet plutôt inférieurs à 10 minutes pour relier les 3 lignes de tram. Donc, on n'est pas du tout dans les mêmes projets.

Évidemment, on va voter la première délibération de la concertation, mais ce que l'on aimerait bien, c'est un report de la DUP. Et si ce n'est pas acté, nous nous abstenons. Parce que si on ne le fait pas, on le regrettera. Les habitants, ils ne vont pas tellement aimer, si on fait les travaux... en l'occurrence c'est Bourleaux, mais aussi Neruda et puis quelques mois ou quelques années après, on recassera pour refaire des couloirs pour un TCSP, j'avoue que là, les habitants vont mal le comprendre.

**M. Patrick PUJOL** : Si vous me permettez, Monsieur le Président, je vais amener quelques éléments de réponse.

D'abord, le délai est très long entre le moment où on a commencé cette concertation et le moment où on a eu un chiffrage, 10 ans, le moment où on n'a pas été capable de mener les expropriations nécessaires, les alignements nécessaires malgré ma demande de passer à la DUP bien plus rapidement que ce que l'on fait aujourd'hui. Donc, j'espère que les prochaines fois, on sera mieux entendu par Bordeaux Métropole. J'entends le souhait d'améliorer la vitesse de circulation qui est peut-être déficitaire ou qui ne va pas bien, et cela, je suis entièrement d'accord avec cette proposition, mais il n'y a pas besoin d'avoir une nouvelle ligne de TCSP pour améliorer cette efficacité. Cela vient d'être dit par mon ami de Bègles. Il dit : « Voilà, le cadencement est de 30 minutes pour un déplacement de 20 minutes ». Mettons des cadencements à 10 minutes et nous aurons une efficacité de déplacement qui permettra de relier les trois lignes. Pourquoi retarder des projets lorsqu'un simple cadencement pourrait améliorer les choses d'une manière assez sensible ? Je demande, à ce moment-là, d'améliorer le cadencement de cette ligne 34.

Et puis, j'ai entendu dire que la mise en place de ce tronçon améliorerait la situation sur la Route de Toulouse, et en même temps améliorerait la desserte des terrains de Robert Picqué, que l'on peut appeler comme cela. Or, si on veut améliorer la desserte de Robert Picqué, il ne faut pas passer par la rue Édouard Bourlaux, mais il faut directement passer par le Chemin des Orphelins. Là, on est en contact direct avec les terrains de l'hôpital, et nous savons que les problématiques de la Route de Toulouse sont situées à d'autres endroits entre le Pont-de-la-Maye et la Rue Alexis Labro et la Rue Bourlaux, mais là, il y a des demandes d'amélioration qui ont été faites. Pour le moment, j'attends toujours, les habitants du sud de l'agglomération attendent toujours que des décisions soient prises sur

des moyens de désengorger la Route de Toulouse sur ce tronçon-là. Et puis, il y a une autre difficulté, c'est entre la Croix de Leysotte, et les boulevards, et là, je crois qu'il y a des études qui sont en cours pour essayer d'améliorer cette situation qui, de fait, là, n'appartiendra plus à la Mairie de Villenave-d'Ornon parce que l'on n'est plus chez nous. On est réellement entre la liaison de trois communes que sont Talence, Bègles et Bordeaux, et nous espérons bien que les trois Maires vont arriver à se mettre d'accord. Sachant qu'à deux, on n'arrive pas à se mettre d'accord, alors à trois, cela va être compliqué.

Je veux bien prendre des décisions pour les autres, mais j'essaie d'éviter. Donc, essayons déjà de montrer l'exemple pour le reste. Essayons de montrer qu'à deux, on est capable de mettre en place des vrais projets qui peuvent s'additionner plutôt que de passer son temps à attendre et faire pourrir les dossiers. Donc, moi, c'est clair, pour le moment, je demande que la DUP puisse être poursuivie parce que pour nous, c'est une nécessité. On ne va pas attendre 150 ans parce que, chaque fois, il y aura toujours un nouveau projet, une nouvelle demande. J'entends ici des demandes qui fleurissent tous les jours. À chaque Conseil, il y a de nouvelles demandes. Moi, j'essaie d'être un peu constant dans nos projets parce qu'autrement, on ne les sort jamais.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien. Je crois que l'on vous a entendu. Monsieur DELLU.

**M. Arnaud DELLU** : Oui, Monsieur le Président, cher Patrick PUJOL, je serai très, très bref. Le fait est que la situation a quand même changé. Aujourd'hui, il y a des axes de transport en commun qui sont apparus de façon pleine et entière, il y a quelques mois, alors qu'ils ne figuraient même pas parfois au SDODM. Le fait est qu'il apparaît de plus en plus pertinent et même complètement logique d'utiliser toutes les opportunités qui peuvent se présenter pour créer ces barreaux transversaux qui pourraient relier enfin trois lignes de TCSP entre elles. Donc, de ce point de vue-là, la proposition de Monsieur le Maire de Bègles me semble tout à fait pertinente, même si j'entends évidemment l'impatience de Monsieur le Maire de Villenave-d'Ornon parce que 10 ans, c'est vrai, c'est long, mais il n'empêche qu'aujourd'hui, il y a une réalité. La situation a changé, et il convient d'en tenir compte.

**M. le Président Patrick BOBET** : Bien. Monsieur le Maire de Villenave-d'Ornon.

**M. Patrick PUJOL** : Juste pour rappeler à mon collègue qu'il y a une ligne 34 qui ne demande qu'à être améliorée. Améliorons déjà cette ligne 34 et nous verrons l'efficacité de l'amélioration. Plutôt que d'investir des millions d'euros dans une nouvelle ligne, essayons d'améliorer celle qui existe. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : C'est assez mon avis. Pour tout vous dire, moi, je vais rester sur cette proposition-là. On va laisser la délibération telle qu'elle est, en prenant l'engagement sur la 34, d'améliorer autant que faire se peut, à un coût raisonnable malgré tout, ce fonctionnement et cette fréquence, cette cadence qui est proposée. Mais je crois qu'il ne s'agit pas de remettre la DUP en question. Effectivement, on a toujours loisir d'améliorer les projets, et c'est comme cela que l'on ne le fait jamais. Tous les deux mois, il y a une amélioration, on pousse, on pousse, et on ne les fait jamais. Donc, à un moment, il faut s'arrêter d'enrichir les projets parce qu'autant on les enrichit, autant nous, on s'appauvrit en même temps.

Je propose de nous prononcer mes chers collègues. Qui s'abstient ? Gardez bien la main levée que l'on enregistre vos votes. Vote contre ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Les autres. Merci mes chers collègues.

**L'affaire n°53**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DELLU, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**L'affaire n°54**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DELLU, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

Je vais vous demander d'accélérer la prise de parole. Il est 13 heures 10, ce serait tout de même bien que l'on ait fini à 13 heures 30 au maximum.

**Mme Anne WALRYCK** : Si j'ai bien compris, Monsieur le Président, nous avons regroupé finalement la délibération 55. Par contre, il n'y a pas eu de vote. Donc, il faudrait juste que l'on vote. Elle a été regroupée, mais on n'a pas voté.

**Mme JACQUET**

**(n°55) Retrait de Bordeaux Métropole du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Ilac/Martignas-sur-Jalle (SIAEA) - Décision - Autorisation**

**M. le Président Patrick BOBET** : Alors, sur la 55, retrait du syndicat, vous avez regardé. Abstention ? Abstention de Monsieur JAY, c'est cela. Pas de vote contre ? Vote pour du reste du Conseil. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Mme Anne WALRYCK** : Délibération suivante présentée par Monsieur Fabien ROBERT : « Forum urbain porté par Sciences Po Bordeaux – Subvention 2019 ».

**M. ROBERT**

**(n°56) Forum urbain porté par Sciences Po Bordeaux - subvention 2019 - Décision - Autorisation**

**M. Fabien ROBERT** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je crois que c'est contesté par Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Oui, très vite. Donc, 40 000 euros pour le Forum qui concerne, si j'ai bien compris, je cite : « *un programme de travail et outils développés qui s'articulent autour de nombreuses problématiques qui recèlent un intérêt particulier pour Bordeaux Métropole au regard de ses compétences et dans un objectif de développement innovant du territoire.* » Je reste dubitatif sur l'intérêt de la chose.

D'autre part, Sciences Po Bordeaux est un établissement d'enseignement supérieur qui ne fait pas preuve d'une grande ouverture d'esprit. Les personnalités du Rassemblement national ou d'autres sensibilités de Droite y sont interdites de parole. Ce sectarisme est très étendu puisqu'il a même touché le Député Jean LASSALLE, un ami MoDem de Monsieur ROBERT. Pour ces raisons, il ne me semble pas opportun d'aider cette structure.

**M. le Président Patrick BOBET** : Bien. Merci pour votre prise de parole. Nous n'avons pas changé d'avis pour autant, vous l'avez compris.

Vous vous abstenez, Monsieur JAY ? Vous vous abstenez ou vous votez contre ?

**M. François JAY** : Je vote contre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Pas d'abstention ? Vote pour du reste du Conseil. Merci mes chers collègues.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Mme Anne WALRYCK** : Et enfin, dernier dossier présenté par Jean TOUZEAU : « Délibération relative à la mobilisation du parc privé à des fins sociales – Développement du conventionnement de l'ANAH et mise en œuvre du Plan logement d'abord dans le parc privé de Bordeaux Métropole ».

**M. TOUZEAU**

**(n°66) Délibération relative à la mobilisation du parc privé à des fins sociales - Développement du conventionnement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et mise en œuvre du Plan logement d'abord dans le parc privé de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**M. Jean TOUZEAU** présente le dossier

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je partage tout à fait votre propos. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération recueille toute notre adhésion pour s'avérer être une orientation et une démarche, une action encourageante pour rendre possible un droit fondamental qui est le droit au logement. Face à la crise du logement, la captation de logements dans le parc privé est un outil déterminant pour suppléer aux défaillances du marché et aux limites du parc social. Mobilisable rapidement, le parc privé peut en effet accueillir des ménages en difficulté à condition que soient mis en place des dispositifs adaptés aux attentes des acteurs, notamment la sécurisation des propriétaires et l'accompagnement des ménages concernés.

Cette mobilisation du parc privé combine de nombreux avantages complémentaires. Elle peut participer à la lutte contre la vacance, accompagner la rénovation de logements dégradés, améliorer la mixité sociale en produisant des logements accessibles dans des quartiers qui en manquent particulièrement.

Dans son rapport de novembre 2016 sur la mobilisation du parc privé à des fins sociales, Christophe ROBERT, délégué général de La Fondation Abbé Pierre, dressait un certain nombre de conditions de réussite pour ce type de dispositif dont quatre principales que je reprendrai :

- « Un affichage politique ambitieux ». Et là, nous nous félicitons que Bordeaux Métropole par la présente délibération s'engage dans cette voie ;
- « Cibler prioritairement les ménages en difficulté », c'est, semble-t-il, le sens de cette délibération qui prévoit de cibler la moitié des logements sur les ménages très précaires fléchés par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- Troisième condition, « Renforcer l'intéressement des bailleurs ». Là encore, les aides financières plus incitatives proposées dans ce rapport vont dans le bon sens ;
- Et enfin, la dernière, la quatrième, « Privilégier le mode opératoire du mandat de gestion pour doter le locataire d'un statut de droit commun ». Dans cette optique, la délibération prévoit d'encourager le glissement de bail afin d'autonomiser peu à peu le ménage accompagné.

En plus, je voudrais quand même évoquer un outil qui pourrait s'inscrire dans les limites de la lutte contre la vacance, il s'agit de la taxe sur les logements vacants et la réquisition. Cet outil devrait et pourrait permettre de constituer des fichiers actualisés de logements vides, et de nouer un contact avec les propriétaires pour leur faire connaître des solutions plus valorisantes afin de mobiliser à des fins sociales leur logement.

Je voudrais conclure mes propos et profiter de cette délibération, pour rappeler qu'aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de l'eau. Elle a été instaurée par l'ONU en 1993 pour faire prendre conscience des enjeux cruciaux de l'accès à l'eau. L'eau n'est pas une marchandise. L'eau est un bien commun de l'humanité et du vivant. L'eau est un droit commun auquel toute personne doit avoir accès. Or, nous savons que, dans notre Métropole aujourd'hui, des personnes vivent dans des squats, des bidonvilles et n'ont pas accès à l'eau, et ou à l'assainissement. 2 130 personnes sont concernées selon l'association DYNAM'EAU et le SAMU social qui le révèlent aujourd'hui dans RUE 89. Nous savons que cette absence d'accès à l'eau et à l'assainissement impacte fortement voire dangereusement l'hygiène et la santé des personnes adultes et enfants. Nous savons qu'il est urgent d'agir. C'est pourquoi nous espérons que la Mission squats bidonvilles dont il a été question par Monsieur TOUZEAU et qui doit voir le jour prochainement sur notre Métropole, permette de résoudre cette réalité indigne et irrespectueuse des droits humains.

Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je crois que l'on est d'accord, il n'y a pas de souci.

Nous nous prononçons mes chers collègues sur cette délibération qui, je pense, est favorable de votre côté. Abstention ? Non. Vote contre ? Non. Vote pour ? Tout le monde. Très bien. Merci.

**Unanimité**

Rendez-vous le 26 avril.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 24*

La Secrétaire de séance

Mme Anne WALRYCK